



Rapport sur la transparence 2020

S'engager à améliorer la qualité de l'audit

Réalisons-le.

home.kpmg/ca/audit-fr



Avant-propos



ELIO LUONGO

Chef de la direction et associé principal
KPMG au Canada

Il va sans dire que la COVID-19 a bouleversé de nombreuses facettes de la vie au Canada. Au cours de la dernière année, la société dans son ensemble – tant les organisations que les particuliers – a subi de profonds changements. Les répercussions de la pandémie se feront sentir pendant bien des années encore. Beaucoup de ces changements sont là pour durer, d'autres continueront à évoluer et d'autres encore seront au bout du compte pour le mieux. Nous sommes tenus, individuellement et collectivement, de nous adapter à un nouvel environnement.

En réaction à la pandémie, nous avons dû nous retrousser les manches et trouver de multiples façons de nous adapter afin de rester en contact et d'interagir les uns avec les autres, de poursuivre notre travail et de répondre au risque d'audit. Notre engagement envers l'innovation ainsi que les investissements réalisés pour faire prendre le virage numérique à notre entreprise nous ont permis de passer sans heurt à un environnement de travail virtuel. De plus, nous avons adopté l'agilité et l'innovation pour nous assurer que nos clients s'acquittent de leurs responsabilités en matière de présentation de l'information financière.

S'il est une chose qui n'a pas changé, toutefois, c'est notre engagement à ce que nos professionnels de l'audit fassent preuve du plus haut niveau d'objectivité, d'indépendance, d'intégrité et d'esprit critique qui soit. En plus d'être un des piliers de notre entreprise, l'audit est fondamental au maintien de la confiance envers les marchés boursiers et la société de manière générale. Maintenant et plus que jamais, les organisations et les parties prenantes ont besoin d'être certaines que les états financiers d'une entreprise sont présentés avec justesse et exactitude avant qu'ils puissent baliser la voie à suivre. Nous sommes fiers de jouer ce rôle de confiance et de nous engager à travailler en étroite collaboration avec les autorités de réglementation, les comités d'audit, les entreprises, les gouvernements et les services publics afin de répondre aux attentes de toutes les parties prenantes et d'entretenir la confiance du public.

Dans un contexte de complexité croissante pour notre secteur d'activité, nous adoptons des normes de gestion de la qualité qui sont uniformes à l'échelle mondiale et qui s'arriment à la Norme internationale de gestion de la qualité, un jalon important pour la profession d'auditeur. Porteuses d'une approche rigoureuse, adaptable et proactive à la qualité de l'audit, ces normes mettent nettement de l'avant la gestion de la qualité fondée sur le risque et jettent les bases de la réalisation d'audits de haute qualité, au Canada comme dans les autres cabinets membres du réseau mondial.

Chez KPMG, nous croyons à la communication ouverte et franche. C'est dans cet esprit que nous publions le présent *Rapport sur la transparence 2020*, qui explique clairement comment nous nous appliquons à garantir, à maintenir et à améliorer la qualité de nos audits. Nous sommes convaincus qu'il démontre notre engagement envers l'intégrité ainsi que les efforts consentis pour innover et continuer de progresser afin de relever les défis posés par l'ère du numérique. Nous aspirons à diriger par l'exemple à l'heure où notre cabinet, nos clients et la société travaillent de concert pour traverser cette période difficile et bâtir un avenir meilleur.

Introduction



KRISTY CARSCALLEN

Associée directrice canadienne, Audit
KPMG au Canada

L'année 2020 aura été sans égale dans l'histoire récente, puisque notre monde a fondamentalement changé à cause de la pandémie de COVID-19. En pareils temps troubles, la transparence s'avère plus importante que jamais. C'est la raison pour laquelle, au cours de la dernière année, nous nous sommes appliqués à innover, à améliorer la qualité de l'audit grâce aux nouvelles technologies et à faire avancer la profession en formant des auditeurs prêts à répondre aux attentes accrues de l'ère du numérique, et ce, tout en gérant les répercussions d'une pandémie mondiale.

Dans le rapport sur la transparence de cette année, nous présentons nos efforts soutenus pour amener, maintenir et améliorer la qualité de l'audit, ainsi que les changements importants que nous avons apportés pour nous assurer de livrer une prestation dont le niveau de qualité est uniforme à l'échelle de notre réseau mondial.

Au cours de la dernière année, nous avons mis à jour notre méthodologie d'audit et l'avons intégrée à notre plateforme d'audit « intelligente », KPMG Clara, qui concentre des capacités analytiques prédictives avancées en une source unique située dans le nuage. Elle permet à nos professionnels de l'audit d'exploiter des technologies de pointe afin de donner à nos clients une vision plus approfondie des risques et des anomalies liés à leurs affaires.

En outre, nous avons investi dans la formation de notre personnel par le biais d'initiatives comme l'Université numérique de KPMG, un programme de premier plan qui permet à nos professionnels en audit de parfaire leurs compétences pour l'avenir grâce à des cours spécialisés portant sur les plus récentes avancées en technologie et en analyse de données, et qui les prépare pour l'ère de l'apprentissage machine, de l'intelligence artificielle et des autres avancées numériques. En 2019, 75 participants ont obtenu un certificat d'études supérieures en comptabilité – Analyse de données numériques; en 2020, près

de 50 d'entre eux ont choisi de poursuivre leurs études en vue d'obtenir une maîtrise en comptabilité – Analyse cognitive des données (M. Sc.).

Qui plus est, nous élaborons un système de gestion de la qualité uniforme à l'échelle mondiale qui est fondé sur la Norme internationale de gestion de la qualité et qui entrera en vigueur en 2022. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce système, nous mettrons en place des contrôles qui feront évoluer nos politiques et procédures actuelles vers une approche proactive quant à la gestion de la qualité d'audit afin de mieux répondre aux risques connexes.

Tout comme nos auditeurs ont fait preuve d'agilité face à des difficultés changeantes pour veiller au respect des obligations en matière de présentation de l'information externe, nous en avons fait de même en demeurant inébranlables dans notre engagement envers nos valeurs fondamentales et dans notre rôle essentiel comme garants de la confiance envers les marchés boursiers et les entreprises.

J'ai la conviction que le présent rapport illustre les moyens pertinents que nous avons pris, surtout en cette période d'incertitude, pour renforcer de manière continue notre système de contrôle de la qualité et qu'il vous aidera à vous acquitter de vos responsabilités.

Qui nous sommes

DANS CETTE SECTION



Nos activités

KPMG au Canada est un cabinet de services professionnels offrant des services d'audit et de fiscalité et des services-conseils. Nous exerçons nos activités dans plus de 40 bureaux à travers le pays et nous comptons en moyenne 6 300 associés et employés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (5 800 en 2019).

Nous fournissons des services d'audit au Canada par l'entremise de KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Pour obtenir des renseignements complets au sujet des services offerts par KPMG au Canada, veuillez consulter notre [site Web](#). Vous trouverez des renseignements au sujet de notre structure et de notre gouvernance à l'**annexe A** au présent rapport.



Notre engagement envers la qualité

Établie par le conseil d'administration de KPMG au Canada, notre stratégie témoigne de notre engagement en faveur de la qualité et de la confiance. Nous investissons beaucoup dans les volets prioritaires de la mise en œuvre d'une stratégie collective pluriannuelle déployée dans l'ensemble de notre réseau mondial.

Le ton donné par la direction, le leadership et un ensemble clair de valeurs et de principes déontologiques sont essentiels à la définition d'un cadre de la qualité. Néanmoins, ces éléments doivent s'appuyer sur un système de contrôle qualité nous assurant d'obtenir un rendement conforme aux normes professionnelles les plus élevées.

Pour aider tous les professionnels en audit à se concentrer sur les compétences et les comportements fondamentaux nécessaires à la réalisation d'un audit de qualité, KPMG a conçu le cadre de la qualité de l'audit, qui s'appuie sur la Norme internationale de contrôle qualité (« ISQC 1 ») publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (« IAASB »), et sur le Code de déontologie

des professionnels comptables publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« IESBA »).

KPMG International a établi des politiques de contrôle qualité s'appliquant à tous les cabinets membres et à tous leurs associés et employés. Ces politiques sont énoncées dans le manuel « GQRMM » (Global Quality & Risk Management Manual) de KPMG auquel des ajouts sont apportés au besoin pour tenir compte des exigences propres aux lois et à la réglementation canadiennes.

Tous les associés et les employés de KPMG au Canada sont responsables du contrôle qualité et de la gestion des risques. À ce titre, ils doivent notamment comprendre et respecter les politiques du cabinet et les procédures connexes pour l'exercice de leurs activités quotidiennes, peu importe leur bureau d'attache.

Notre système de contrôle de la qualité est en place depuis de nombreuses années et ne cesse d'évoluer. Nous nous sommes pleinement engagés à améliorer plus avant nos processus afin d'établir un environnement de contrôle

qui aide nos équipes de direction et de mission à prendre des décisions éclairées et à adopter la ligne de conduite appropriée compte tenu des circonstances. Pour atteindre cet objectif, nous avons conçu d'autres procédures pour cerner les risques particuliers liés à la qualité de l'audit. Nous avons également renforcé la discipline de notre approche au cours de la dernière année en officialisant les exigences de documentation pour un certain nombre des activités de contrôle clés qui sont décrites dans le présent rapport. Ces importantes initiatives demeureront au centre d'une attention soutenue au cours de la prochaine année lorsque nous nous préparerons à l'adoption, au Canada, de la nouvelle Norme internationale de gestion de la qualité (« ISQM 1 »), qui a été approuvée par l'IAASB en septembre 2020 et dont l'entrée en vigueur est prévue pour décembre 2022. Selon la norme ISQM 1, les cabinets devront concevoir, mettre en place et faire fonctionner un système de gestion de la qualité pour exécuter constamment des missions d'audit, de certification et de services connexes de qualité et évaluer annuellement l'efficacité de leur système.

Valeurs de KPMG

Nos valeurs témoignent de nos convictions et de ce qui compte pour nous en tant qu'entité. Elles guident notre comportement quotidien et nous informent quant à la manière d'agir, aux décisions à prendre et à nos modes de collaboration entre nous, avec nos clients, les sociétés que nous auditons et toutes nos parties prenantes.

Intégrité

Nous faisons ce qui est juste.

Nous sommes honnêtes et justes, nos paroles correspondent à nos gestes et à nos décisions, tant au travail qu'à l'extérieur.

Nous prenons nos responsabilités et nous rendons des comptes sur notre travail et nos comportements quotidiens; nous nous imposons les règles morales et éthiques les plus rigoureuses, même sous la pression. Nous respectons nos promesses et donnons l'exemple à suivre.

Excellence

Nous ne cessons jamais d'apprendre et de nous améliorer.

Nous livrons sans relâche un travail de qualité qui respecte les normes professionnelles les plus élevées.

Nous y parvenons en faisant toujours preuve de curiosité et en prenant la responsabilité de notre apprentissage. Nous cherchons constamment à améliorer notre travail par de l'information et des observations, et nous sommes ouverts aux nouveaux défis et aux commentaires parce que c'est ainsi que nous nous perfectionnons et améliorons les choses.

Courage

Nous pensons et agissons avec audace.

Nous sommes ouverts aux nouvelles idées et conscients des limites de nos connaissances et de notre expérience. Nous pratiquons le scepticisme professionnel et nous posons des questions en cas de doute.

Nous prenons la parole si nous constatons que quelque chose ne va pas et nous soutenons ceux qui ont le courage de prendre la parole.

Le courage demande une dose d'audace qui permet de sortir de sa zone de confort, de poser les bons gestes qui auront du sens pour toutes les personnes concernées.

Ensemble

Nous nous respectons les uns les autres et puisons notre force dans nos différences.

Nous travaillons mieux quand nous le faisons ensemble : en équipe, entre équipes, et avec autrui à l'extérieur du cabinet.

La collaboration a de l'importance : elle forge les opinions et favorise la créativité. Nous sommes ouverts aux personnes qui ont des origines, des compétences, des perspectives et des expériences de vie diverses et nous nous assurons que toutes les voix puissent se faire entendre.

Nous faisons preuve d'attention et de considération pour autrui et nous nous efforçons de créer un environnement inclusif où chacun se sent à sa place.

Pour le mieux

Nous faisons ce qui compte.

Dans nos choix de tous les jours, nous pensons à long terme. Nous voulons en effet rendre KPMG plus fort pour l'avenir.

Nous ne perdons jamais de vue l'importance de notre rôle dans l'établissement de liens de confiance dans les marchés financiers et le milieu des affaires.

Nous apportons un changement durable et favorable dans nos communautés locales et dans la société dans son ensemble, nous cherchons à rendre le monde meilleur.



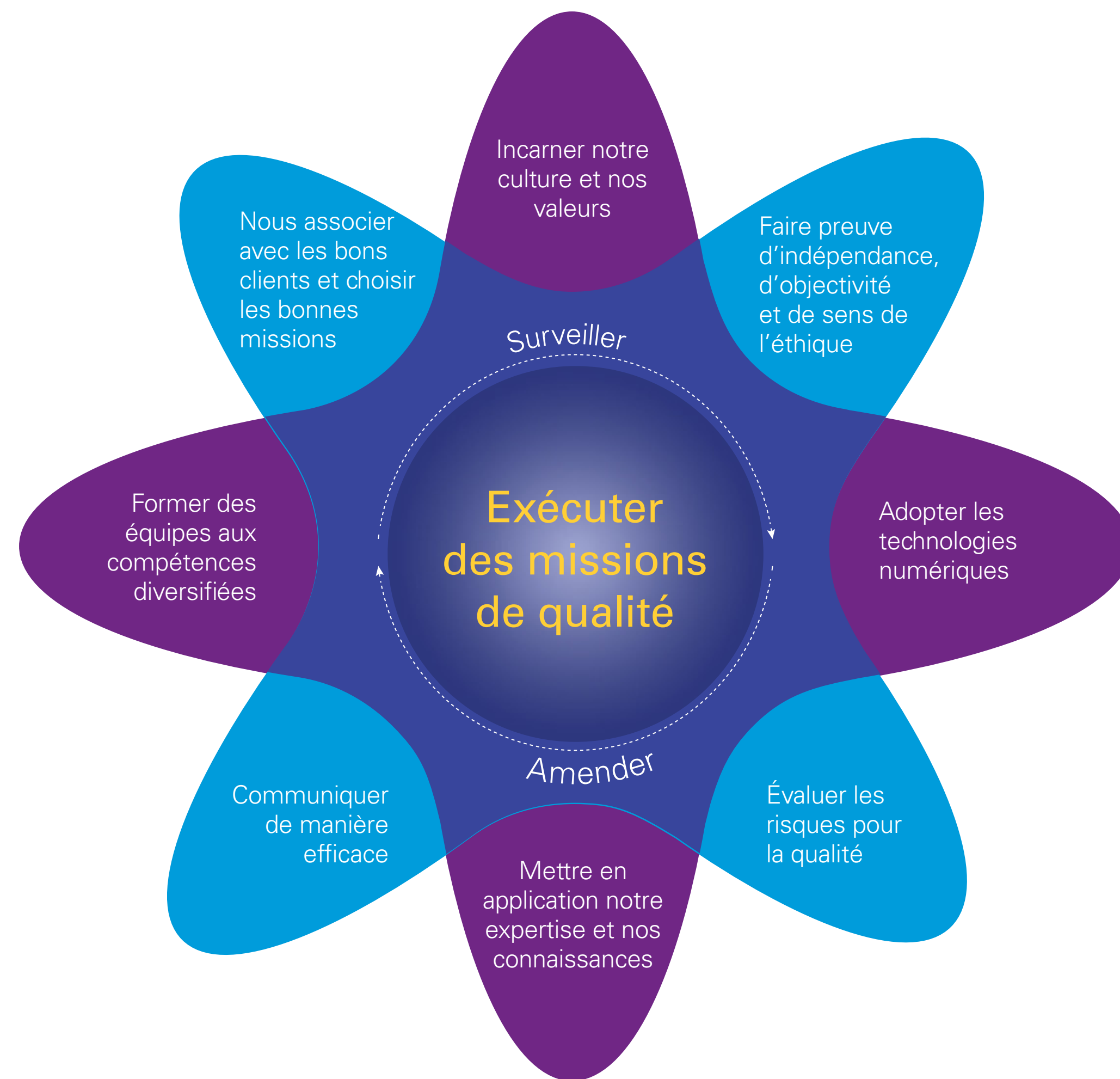
Cadre de la qualité de l'audit

La qualité de l'audit est essentielle au maintien de la confiance du public et constitue le pilier sur lequel repose notre réputation professionnelle. Chez KPMG au Canada, la qualité de l'audit va au-delà du simple fait d'exprimer la bonne opinion; il s'agit également de bien cerner la façon d'y parvenir. Elle concerne les processus, les réflexions et les principes d'intégrité qui sous-tendent le rapport d'audit.

KPMG définit la qualité de l'audit comme la résultante d'audits exécutés avec constance, conformément aux exigences et dans l'esprit des normes professionnelles applicables, au sein d'un système rigoureux de contrôle de la qualité, et lorsque toutes nos activités connexes sont exercées dans un environnement du plus haut niveau d'objectivité, d'indépendance, d'éthique et d'intégrité possible.

Alors que nous nous préparons à la norme ISQM 1, nous mettons à jour notre cadre de la qualité de l'audit afin de mieux définir notre réalisation d'un audit de qualité et comment l'ensemble du personnel de KPMG contribue à cette réalisation.

L'« exécution de missions de qualité » se situe au cœur de notre cadre, tout comme notre engagement à continuellement surveiller et amender nos processus au besoin. Nos vecteurs de qualité nous incitent clairement à encourager les comportements allant dans le sens de la qualité de l'audit.



Ton donné par la direction

Le leadership mondial de KPMG, de concert avec le leadership régional et les leaders des cabinets membres, joue un rôle essentiel pour établir notre engagement en faveur de la qualité et du respect des normes les plus élevées d'excellence professionnelle. Une culture reposant sur la qualité, l'intégrité et la déontologie est essentielle à toute entité qui réalise des audits et fournit d'autres services sur lesquels s'appuient les parties prenantes et les investisseurs.

Le ton donné par la direction signifie que notre direction démontre un engagement envers la qualité, l'éthique et l'intégrité, et qu'elle communique cet engagement aux clients, aux parties prenantes et à la société en général pour gagner la confiance du public.

Le [Code de déontologie mondial de KPMG](#) décrit les responsabilités que tous les membres de KPMG assument les uns envers les autres et envers nos clients et le public. Il indique comment nos valeurs inspirent nos plus grandes aspirations et guident l'ensemble de nos comportements et de nos actions. Il définit ce que comportent le travail au sein du cabinet et l'appartenance à KPMG et il décrit nos responsabilités individuelles et collectives.

Nos valeurs sont au cœur de toutes nos actions. Il nous faut poser les bonnes actions, de la bonne manière. Et ce, en toutes circonstances. Elles guident nos comportements

et nos décisions de tous les jours et elles façonnent notre caractère. Elles constituent la base d'une culture résiliente, qui nous inspire à être toujours prêts à relever des défis avec intégrité de manière à ne jamais perdre de vue notre responsabilité principale, soit protéger l'intérêt public. Et elles nous propulsent vers l'avant – par notre travail et notre exemple – puisque nous inspirons confiance et sommes agents de changement à travers le monde.

Tous les membres de KPMG doivent respecter le Code de déontologie mondial et confirmer leur conformité au Code tous les ans. Ils doivent en outre suivre périodiquement une formation portant sur le Code et seront tenus responsables de tout manquement au Code.

Ils sont encouragés à signaler toute situation qui les met mal à l'aise ou qui n'est pas conforme à nos valeurs. De plus, tous les membres de KPMG ont la responsabilité et l'obligation de dénoncer toute activité qui pourrait être illégale ou contraire à nos valeurs, aux politiques de KPMG, aux lois, à la réglementation ou aux normes professionnelles.

À cette fin, chaque cabinet membre de KPMG doit établir des procédures et des moyens de communication permettant à chacun de leurs membres de rapporter tout problème lié à la déontologie et à la qualité.

KPMG au Canada offre une ligne directe pour les questions d'éthique et de conformité qui permet de déposer une plainte par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur de services indépendant. Le cabinet encourage les associés et les employés à utiliser la ligne directe lorsqu'ils ne se sentent pas à l'aise de signaler des cas possibles de conduite contraires à la loi ou à la déontologie ainsi que les cas possibles de mauvaise conduite ou lorsqu'ils jugent qu'il serait inefficace ou impossible, dans les circonstances, de passer par les voies de communication habituelles.

La ligne directe est mise à la disposition de parties externes, et toute personne, y compris les clients, les fournisseurs et les professionnels d'autres cabinets membres de KPMG qui prennent part à des missions exécutées par KPMG, peut déposer une plainte de trois manières :

- en composant le numéro sans frais prévu à cette fin par KPMG au Canada, soit le 1-833-554-5107;
- en accédant à un système de dépôt de plainte basée sur le Web à l'adresse www.clearviewconnects.com;
- en envoyant directement un courrier à ClearView Connects.

Les plaintes qui sont déposées au moyen de la ligne directe sont acheminées à l'associé responsable de la Gestion des risques de KPMG au Canada pour qu'elles soient examinées

et, au besoin, pour que les ressources appropriées du cabinet soient déployées aux fins d'une enquête et de l'atteinte d'une résolution. Les plaintes sont traitées de manière confidentielle dans la mesure où la loi le permet et selon les impératifs d'une enquête exhaustive.

De plus, la ligne directe de KPMG International permet aux associés, aux employés et aux clients de KPMG, de même qu'à des tiers, d'exprimer confidentiellement leurs préoccupations à l'égard de certains domaines d'activité de KPMG International, des cabinets de KPMG ou du personnel de KPMG.

La ligne directe de KPMG International est aussi gérée par ClearView Connects et peut être utilisée sans frais au Canada en composant le 1-866-246-9224.

Il est interdit à tous les cabinets membres et à tout le personnel de KPMG d'exercer des représailles contre des personnes qui ont le courage de dénoncer une situation de bonne foi. De telles représailles constituent une grave violation du Code, et tout membre de KPMG qui en est l'auteur s'expose à des mesures disciplinaires.

À l'écoute de notre personnel – Enquête mondiale auprès du personnel

Chez KPMG au Canada, nous vérifions périodiquement, au moyen d'une enquête mondiale auprès du personnel, comment les membres de notre cabinet évaluent notre respect des valeurs de KPMG.

Chaque année, KPMG au Canada invite l'ensemble de ses employés à répondre à une enquête mondiale indépendante auprès du personnel afin de donner leur avis sur leur expérience de travail au cabinet. L'enquête mondiale auprès du personnel nous donne une mesure globale de l'engagement de notre personnel au moyen d'un indice de l'engagement ainsi que des renseignements sur des aspects qui favorisent l'engagement et qui peuvent prendre la forme de points positifs ou d'occasions. Ces résultats peuvent être analysés par fonction ou région géographique, échelon, poste ou sexe pour mieux orienter la prise de mesures. D'autres renseignements sont fournis au sujet de nos progrès à l'égard des catégories reconnues pour avoir une incidence sur l'engagement.

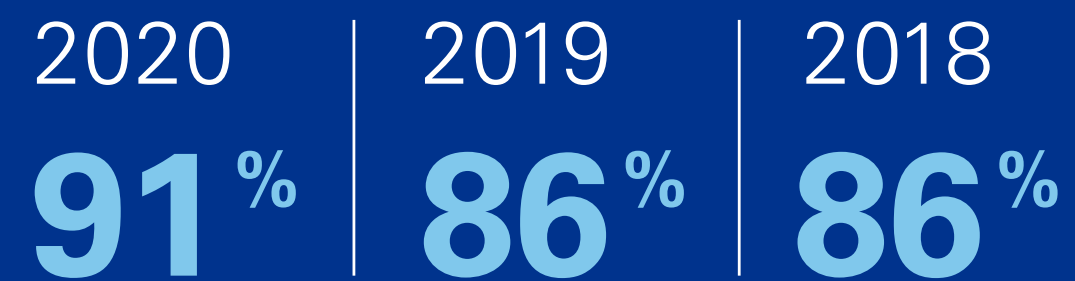
Cette enquête procure aussi à KPMG au Canada et au leadership mondial de KPMG des résultats liés à la qualité et aux comportements à risque, à la qualité de l'audit, au maintien des valeurs de KPMG et aux attitudes du personnel et des associés envers la qualité, le leadership et le ton donné par la direction.

KPMG au Canada participe à l'enquête mondiale auprès du personnel, examine les résultats et prend des mesures appropriées pour communiquer les constatations de cette enquête et y réagir. Chaque année, les résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel sont aussi cumulés pour l'organisation mondiale et présentés au conseil d'administration de KPMG International, et des mesures de suivi appropriées sont aussi convenues.

Notre
engagement
envers



la qualité est
apparent au
quotidien.



Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2020 (participants canadiens)

Mes collègues font preuve
de sens de l'éthique et
d'honnêteté
dans leur
comportement.



Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2020 (participants canadiens)

Responsabilités d'encadrement pour la qualité et la gestion des risques

KPMG au Canada s'est engagé à créer une culture reposant sur la qualité, l'intégrité et la déontologie et communique notre souci pour la qualité aux clients, aux parties prenantes et à la société en général. Par notre leadership, nous jouons un rôle essentiel en donnant le ton approprié et en dirigeant par l'exemple – soit en manifestant un engagement indéfectible pour le respect des normes d'excellence professionnelle les plus élevées et en nous faisant les champions et les partisans d'initiatives d'envergure par nos actions – et par des communications écrites et par vidéo, des présentations aux équipes et des discussions individuelles.

Conformément aux principes énoncés dans la norme ISQC 1, notre chef de la direction et associé principal, Elio Luongo, a assumé la responsabilité ultime du système de contrôle qualité de KPMG. L'associé principal dirige le conseil d'administration et veille à ce que les administrateurs reçoivent rapidement des renseignements clairs et exacts, ce qui permet d'entretenir des communications et des relations efficaces avec les membres dans leur ensemble.

Il incombe à l'associé directeur canadien, Gestion des risques et de la qualité (« AGR ») d'établir des politiques

globales de gestion du risque professionnel et de contrôle qualité et de surveiller la conformité pour KPMG au Canada. Membre du comité de direction de KPMG au Canada, l'AGR relève directement de notre associé principal et consulte le leader régional, Qualité et gestion des risques nommé par KPMG International. Le haut échelon occupé par l'AGR et la structure hiérarchique qui l'entoure sont révélateurs de l'importance accordée par le cabinet à la gestion des risques et à la qualité.

L'AGR est appuyé par une équipe d'associés et de professionnels.

Les associés directeurs des trois fonctions de service à la clientèle de KPMG au Canada (audit, fiscalité et services-conseils) doivent chacun rendre des comptes à l'associé principal en ce qui a trait à la qualité du service fourni par leurs fonctions respectives. Ils sont responsables de l'exécution des procédures de gestion des risques, d'assurance qualité et de surveillance prévues à l'égard de leur propre fonction dans le cadre défini par l'AGR. Ces procédures démontrent clairement qu'au niveau de la mission, la gestion des risques et le contrôle qualité sont finalement la responsabilité de tous les professionnels du cabinet.

L'associé directeur canadien (« ADC ») du groupe Audit de KPMG au Canada a pour responsabilité de diriger une pratique d'audit durable et de grande qualité. Il doit notamment :

- donner le ton approprié de la direction en faisant preuve d'un engagement indéfectible en faveur des normes d'excellence professionnelle les plus élevées, y compris l'esprit critique, l'objectivité et l'indépendance;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies afin de surveiller et de maintenir les connaissances et les compétences que les associés et les employés doivent détenir pour s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles;
- en collaboration avec l'AGR, assurer le suivi des questions relatives à la qualité de l'audit et à la gestion des risques en ce qui a trait à la pratique de l'audit et prendre des mesures en conséquence, notamment par une évaluation annuelle des activités jugées essentielles à la qualité de l'audit.

Réseau de spécialistes de la pratique professionnelle

Notre associé responsable, Service de la pratique professionnelle (« SPP »), qui relève de l'ADC du groupe Audit, supervise le réseau de spécialistes de la qualité de l'audit et de la pratique professionnelle, qui est composé de plus de 130 associés, directeurs principaux, directeurs et autres professionnels du cabinet qui aident leurs collègues en audit à s'acquitter de leurs responsabilités dans les domaines de l'audit, de l'attestation, de la comptabilité, de la présentation de l'information financière et des valeurs mobilières, y compris la présentation de l'information auprès des autorités canadiennes et de la SEC, l'amélioration continue de la qualité de l'audit et les processus d'inspection internes et externes.

Le SPP élabore les normes et directives du cabinet en ce qui a trait à la comptabilité, à l'audit, aux valeurs mobilières et à la qualité, fournit aux équipes de mission des directives de nature technique portant sur des aspects particuliers d'une mission, conçoit et diffuse des directives sur des sujets particuliers liés aux problèmes nouveaux sur les plans technique, professionnel et qualitatif, et aide les membres et le cabinet à résoudre les questions qu'ils se posent en matière de respect des normes réglementaires et professionnelles.

Grâce aux liens qu'ils ont établis avec le réseau mondial de KPMG ainsi qu'à leur participation active au processus d'établissement de normes au Canada, les professionnels du SPP définissent et défendent les positions de KPMG à

l'égard de sujets d'actualité sur lesquels se penchent des organismes de réglementation et autres organismes de normalisation. De plus, ils travaillent étroitement avec le groupe Normes internationales de KPMG, situé à Londres, sur des questions portant sur les normes internationales en matière de comptabilité et d'audit, et avec les professionnels du SPP à New York sur des questions concernant les normes de comptabilité et d'audit établies par le Financial Accounting Standards Board (« FASB »), le Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB »), l'Emerging Issues Task Force (« EITF ») et l'Auditing Standards Board de l'AICPA.

Conseil de la qualité de l'audit

Le Conseil de la qualité de l'audit, présidé par l'associé responsable, Service de la pratique professionnelle, donne son point de vue quant à la détermination et à l'analyse des enjeux et en assure la surveillance, et participe à l'établissement de mesures correctives en ce qui a trait aux plus importants problèmes relatifs à la qualité de l'audit et à notre système de contrôle qualité de l'audit.

Le Conseil de la qualité de l'audit surveille :

- la collecte d'informations liées aux questions portant sur la qualité de l'audit en temps opportun et de manière cohérente (p. ex., informations recueillies lors d'inspections internes et externes ou de la consultation du SPP, ou dans le cadre de litiges ou de l'étude de questions d'ordre réglementaire);
- l'analyse de ces informations et l'identification des points communs et des causes profondes connexes;

- l'établissement de mesures correctives ciblées adéquatement en réponse à ces causes profondes;
- la mise en œuvre en temps opportun, l'exécution et l'efficacité des plans de mesures correctives.

De plus, le Conseil de la qualité de l'audit, avec l'assistance des associés responsables de la Pratique professionnelle pour l'unité administrative locale, aide à cerner les caractéristiques particulières de notre éventail de missions d'audit pour lesquelles des plans proactifs d'évaluation des risques sont élaborés (comme les entités ou les secteurs d'activité qui présentent des caractéristiques de risque élevé).

Réviseurs de deuxième ligne de défense

Les réviseurs de deuxième ligne de défense épaulent des équipes d'audit dans l'exécution de leur travail et gèrent des volets clés de l'audit, notamment les produits tirés des services d'audit. Tous les réviseurs de deuxième ligne de défense sont des associés ou des directeurs principaux obtenant un haut rendement. Ils encadrent les équipes afin d'élaborer les étapes de l'évaluation des risques, de la démarche d'audit et de l'exécution des procédures d'audit clés, puis d'en attester de manière fiable. Ils ont pour objectif d'améliorer la qualité de ces audits en particulier avant la publication de l'opinion et, plus globalement, en réunissant des données à considérer dans le cadre de nos initiatives de qualité en matière d'évaluation des risques et d'amélioration continue.

Leaders régionaux, Qualité et gestion des risques

Le chef mondial, Qualité et gestion des risques et des questions liées à la réglementation nomme les leaders régionaux, Qualité et gestion des risques (« LRR ») qui occupent des fonctions régulières et continues de surveillance et de consultation en vue d'évaluer l'efficacité des efforts et des processus d'un cabinet membre visant à identifier, à gérer et à signaler les risques importants pouvant porter préjudice à la marque de KPMG. Les activités importantes des LRR, y compris les questions soulevées par les cabinets membres et les réponses ou les mesures correctives de ceux-ci, sont communiquées aux leaders du groupe mondial Qualité et gestion des risques.

Le rôle des LRR consiste :

- à aider les leaders du groupe mondial Qualité et gestion des risques à surveiller les activités de qualité et de gestion des risques des cabinets membres;
- à travailler de concert avec les leaders du groupe mondial Qualité et gestion des risques et le Bureau du conseiller juridique de KPMG International lorsque surviennent des problèmes importants liés à la marque ou des risques juridiques, afin d'aider à ce que les questions soient traitées de manière appropriée;
- à surveiller l'efficacité des mesures correctives apportées par les cabinets aux problèmes importants, y compris l'identification des causes profondes des incidents graves en matière de qualité.

Association avec le bon client

DANS CETTE SECTION



Association avec le bon client

Il est crucial de veiller au respect rigoureux des politiques mondiales en matière d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions, afin de préserver notre capacité d'offrir des services professionnels de qualité élevée.

Les systèmes et les processus d'acceptation et de maintien des relations clients et des missions de KPMG sont conçus pour déceler et évaluer tout risque préalablement à l'acceptation ou au maintien d'une relation client ou à l'exécution d'une mission en particulier.

Les cabinets de KPMG doivent déterminer s'il convient d'accepter ou de reconduire une relation client ou d'exécuter une mission spécifique pour le compte de ce client. Lorsque les décisions en matière d'acceptation (ou de maintien) des relations clients ou des missions posent des risques importants, d'autres approbations sont nécessaires.

Processus d'acceptation de la relation client et de la mission

KPMG au Canada procède à une évaluation de chaque client éventuel pour prendre une décision éclairée quant à l'acceptabilité de son profil de risque. Nous devons

également remplir un questionnaire exhaustif et obtenir des renseignements généraux provenant de sources d'information accessibles au public sur le client, ses dirigeants, ses administrateurs et ses propriétaires réels clés afin de faire ressortir tout risque lié à l'intégrité. Afin de maximiser l'objectivité du processus, une équipe centralisée de gestion des risques a été mise sur pied pour mettre en œuvre les procédures de diligence raisonnable pour le compte des équipes de mission.

Un deuxième associé, de même que l'associé évaluateur, approuve chaque évaluation du client éventuel. Lorsque le client est considéré comme étant à « risque élevé », l'associé responsable de la Gestion des risques, ou un délégué suffisamment qualifié et expérimenté, participe à l'approbation de l'évaluation.

Chaque mission éventuelle est également évaluée pour que soient identifiés les risques potentiels concernant la mission. Une série de facteurs sont pris en compte dans le cadre de cette évaluation, y compris les problèmes d'indépendance et les conflits d'intérêts éventuels (au moyen de Sentinel^{MC}, le système de vérification des conflits d'intérêts et des problèmes d'indépendance de KPMG), l'utilisation prévue et l'objectif des livrables de la mission, la perception du public, ainsi que les facteurs propres au type de mission. Pour des services d'audit, ces facteurs comprennent la compétence de l'équipe de gestion financière du client, ainsi que les compétences et l'expérience des employés

affectés à la mission. L'évaluation inclut un examen effectué au besoin par les leaders en matière de qualité et de gestion des risques.

Lorsque des services d'audit doivent être fournis pour la première fois, l'équipe de mission éventuelle doit mettre en œuvre des procédures supplémentaires d'évaluation de l'indépendance, y compris un examen des services non liés à l'audit fournis au client et des autres relations d'affaires ou personnelles pertinentes.

Des évaluations similaires de l'indépendance sont également mises en œuvre lorsqu'un client en audit existant devient une entité d'intérêt public ou que des restrictions additionnelles relatives à l'indépendance s'appliquent à la suite d'un changement dans la situation du client.

Selon l'évaluation globale du risque lié à un client ou à une mission éventuels, des mesures de protection supplémentaires peuvent être adoptées pour réduire les risques identifiés. Tout problème éventuel en matière d'indépendance ou de conflit d'intérêts doit être consigné et résolu avant l'acceptation.

Une mission ou un client éventuels seront refusés si un problème potentiel d'indépendance ou de conflit d'intérêts ne peut être résolu de façon satisfaisante conformément aux normes professionnelles et à celles du cabinet, ou s'il existe d'autres problèmes touchant la qualité ou la gestion des risques qui ne peuvent être atténués de manière satisfaisante.

Processus de maintien d'une relation client

KPMG au Canada effectue une réévaluation annuelle de tous ses clients en audit. Cette réévaluation relève les problèmes liés au maintien de l'association et les procédures d'atténuation devant être mises en œuvre (ce qui pourrait inclure l'affectation de professionnels supplémentaires comme un responsable du contrôle qualité de la mission (« CQM ») ou la nécessité de faire appel à des spécialistes additionnels dans le cadre de l'audit).

Les missions autres que d'audit et récurrentes ou à long terme sont aussi réévaluées périodiquement.

De plus, il faut réévaluer les clients et les missions dès qu'il y a possibilité d'un changement dans leur profil de risque; dans le cadre du processus d'évaluation continue de l'indépendance, les équipes de mission doivent notamment déterminer s'il y a eu des changements touchant des menaces établies antérieurement ou s'il y a de nouvelles menaces à l'indépendance. Ces menaces sont ensuite évaluées et, si elles ne sont pas d'un niveau acceptable, elles sont éliminées ou des mesures de protection appropriées sont prises pour les réduire à un niveau acceptable.

Processus de retrait

Lorsque KPMG au Canada obtient de l'information selon laquelle nous devrions nous retirer d'une mission ou d'une relation client, nous nous consultons en interne pour déterminer à quelles responsabilités juridiques, professionnelles et réglementaires nous nous exposons éventuellement. Au besoin, nous communiquons aussi avec les responsables de la gouvernance et avec toute autre autorité appropriée.

Gestion du portefeuille de clients

Les leaders des unités administratives de KPMG au Canada désignent des associés responsables des missions qui possèdent les compétences et les capacités appropriées et qui ont le temps et l'autorité nécessaires pour assumer ce rôle pour chaque mission. Le portefeuille de clients de chaque associé en audit fait l'objet d'un examen au moins tous les ans dans le cadre de discussions individuelles avec l'associé en question. Cet examen tient compte du secteur d'activité, de la nature et du risque du portefeuille de clients considéré globalement de même que de la compétence et des aptitudes de l'associé et de sa capacité d'exécuter un audit de qualité pour chaque client.

Normes claires et outils d'audit fiables

DANS CETTE SECTION



Normes claires et outils d'audit fiables

Nos associés et nos professionnels sont censés respecter les politiques et les procédures de KPMG International et de KPMG au Canada, y compris les politiques en matière d'indépendance; une panoplie d'outils et de directives sont mis à leur disposition pour les aider à répondre à ces attentes. Les politiques et les procédures énoncées pour les missions d'audit intègrent les exigences relatives aux normes de comptabilité, d'audit, de déontologie et de contrôle qualité.

Notre stratégie d'audit

KPMG a investi considérablement dans l'évolution de ses capacités d'audit et continuera à le faire au cours des prochaines années, notamment au moyen d'un nouveau flux des travaux d'audit électronique mondial s'appuyant sur la plateforme KPMG Clara – une plateforme d'audit modulaire intelligente de KPMG – qui permet d'intégrer continuellement des technologies nouvelles et émergentes grâce à des capacités avancées intégrées tirant notamment profit des données, de la science, de l'automatisation

de l'audit, de la visualisation des données. L'analyse de données fait partie intégrante de la façon dont les cabinets membres de KPMG obtiennent des éléments probants et interagissent avec les clients en cette ère numérique.

Le processus d'audit de grande qualité de KPMG continuera d'inclure :

- **une participation opportune des associés et des directeurs** tout au long de la mission;
- **l'accès aux bonnes connaissances**, y compris la participation de spécialistes, des exigences en matière de formation et d'expérience et une expertise sectorielle pertinente;
- **l'évaluation critique de tous les éléments probants obtenus au cours de l'audit**, par l'exercice du jugement professionnel approprié;
- **un mentorat continu et la supervision et l'examen** de la gestion et de la documentation de l'audit par l'équipe de mission.

Méthodologie et outils d'audit uniformes

La méthodologie de l'audit de KPMG est élaborée par le groupe Solutions mondiales de KPMG en fonction des exigences des Normes internationales d'audit (« ISA ») de même que des normes d'audit du PCAOB et de l'AICPA. Elle est énoncée dans le « KAM » (KPMG Audit Manual)

(actuellement utilisé pour eAudit) et le « KAEG » (KPMG Audit Execution Guide) (à utiliser pour le flux des travaux KPMG Clara). Au Canada, cette méthodologie est adaptée afin que soient respectées les Normes canadiennes d'audit (« NCA »).

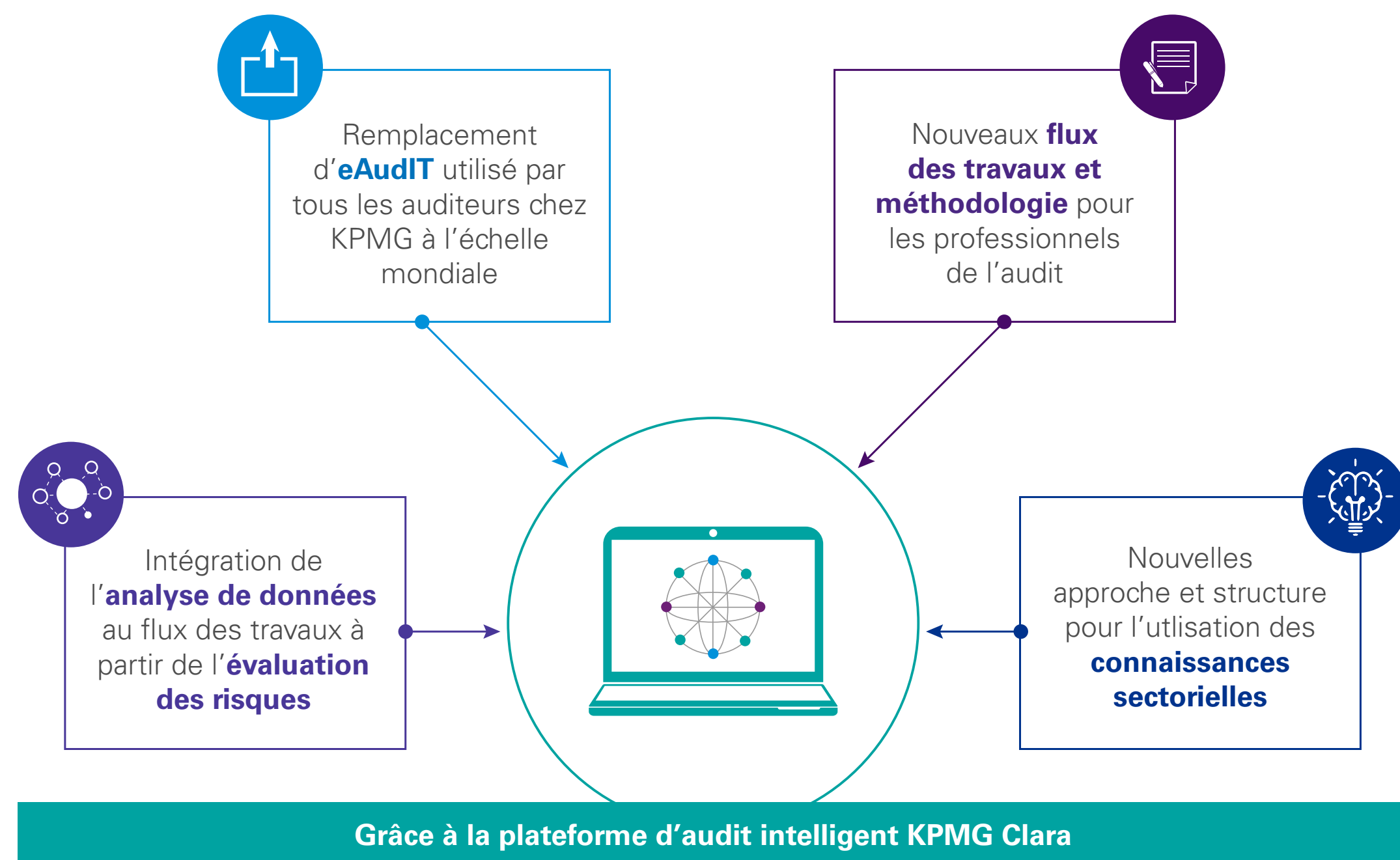
Notre méthodologie prévoit des exigences qui vont au-delà des ISA et qui, d'après nous, améliorent la qualité de l'audit et mettent l'accent sur l'exercice d'un esprit critique approprié pour la mise en œuvre des procédures d'audit, en plus de requérir la conformité aux exigences déontologiques, y compris l'indépendance.

Nous améliorons constamment notre méthodologie d'audit, nos directives et nos outils afin d'en maintenir la pertinence au regard de l'évolution des normes, des secteurs prioritaires émergents de l'audit et des résultats au chapitre de la qualité de l'audit (en interne et en externe). Par exemple, en raison de la pandémie actuelle de COVID-19, de nombreuses sociétés subissent d'importantes pressions financières, et un bon nombre de nos auditeurs travaillent maintenant à distance. Nous avons publié des directives sur la mise en œuvre des procédures d'audit dans un contexte de télétravail, travaillé à la sensibilisation aux principaux risques d'audit, comme la continuité de l'exploitation et les pertes de valeur, et rappelé l'importance de l'esprit critique et de la prise de mesures appropriées en réponse à des informations imprévues ou inhabituelles, qui peuvent être le signe d'un éventuel parti pris de la direction, d'un risque de fraude ou d'une fraude avérée.

Le flux des travaux d'audit actuel de KPMG est fondé sur les activités et intégré à eAudit, une solution de gestion de dossiers d'audit électroniques. Grâce à eAudit, les utilisateurs ont directement accès aux méthodes, aux directives et aux connaissances du secteur d'activité, ainsi qu'aux outils nécessaires à l'exécution et à la documentation des travaux d'audit. Le flux des travaux dans eAudit peut être adapté de manière à présenter les exigences et les directives pertinentes en fonction de la nature de l'entité devant faire l'objet d'un audit et en conformité avec les normes professionnelles et les exigences juridiques et réglementaires applicables.

Investir pour l'avenir

Même si notre flux des travaux et notre méthodologie d'audit actuels sont fiables et conformes à toutes les exigences des normes d'audit, nous reconnaissons que la réalisation d'audits de qualité exige que nous évoluions sans cesse et développiions nos solutions technologiques afin de suivre le rythme du monde numérique. C'est pourquoi KPMG a amorcé un chantier pour repenser sa plateforme, son flux des travaux et sa méthodologie de l'audit, de manière à ce que l'ensemble soit de cohérence accrue, afin d'offrir un meilleur soutien aux équipes de mission, de donner des renseignements plus détaillés aux clients et d'adapter nos systèmes pour un avenir où des technologies comme la robotisation des processus, l'apprentissage automatique et les technologies cognitives sont en constant développement.



Cette mise à jour a commencé en 2017 avec le lancement de notre plateforme d'audit intelligent, KPMG Clara, qui combine nos capacités d'analyse de données, nos nouvelles technologies novatrices et nos capacités en collaboration afin d'améliorer la circulation des données entre les équipes d'audit et les clients. Dans la foulée de cette démarche, nous avons créé un nouveau flux des travaux et une nouvelle méthodologie intégrés dans la plateforme KPMG Clara.

Le nouveau flux des travaux KPMG Clara guidera les équipes de mission à travers une séquence d'étapes s'harmonisant aux normes, en plus de présenter

clairement des informations et des images, d'offrir des renseignements et des directives au moment opportun et d'intégrer des fonctionnalités avancées d'analyse de données. L'analyse de données porte sur une vaste quantité de données. Elle procure à notre audit un pouvoir et une portée sans commune mesure avec les capacités traditionnelles du passé.

Alimenté par l'analyse des données, l'audit de KPMG est conçu aux fins suivantes :

- **améliorer la qualité de l'audit**, en nous donnant une compréhension plus approfondie des populations

de données et en mettant l'accent sur des opérations comportant des risques plus élevés;

- **être sécuritaire**, en restreignant l'accès aux données, qu'elles soient en transit ou conservées dans les environnements informatiques de KPMG;
- **être transparent**, en facilitant une analyse détaillée permettant de découvrir les raisons et les causes profondes des valeurs aberrantes et des anomalies et d'obtenir une meilleure visibilité des opérations et des processus à risque élevé.

Les capacités et les routines de l'analyse de données sont le prolongement des principes et des normes professionnelles qui sous-tendent un audit, mais ne soustraient pas les auditeurs à leurs responsabilités.

Le nouveau flux des travaux et la nouvelle méthodologie KPMG Clara seront aussi adaptables – les besoins seront ajustés à la taille et à la complexité de la mission d'audit, et la surveillance de l'exécution de nos audits sera facilitée par l'extraction des données et le suivi d'indicateurs liés à la mission.

Nous avons commencé à déployer le nouveau flux des travaux KPMG Clara au sein des équipes de mission au Canada en 2020, et nous prévoyons qu'il sera pleinement utilisé à l'échelle du cabinet d'ici la fin de 2022. Nous retirerons eAudit, notre outil de flux des travaux d'audit antérieur, à la fin de ce déploiement.

Le déploiement du flux des travaux KPMG Clara et de la méthodologie d'audit révisée marqueront une étape importante dans la démarche entreprise par KPMG pour innover, numériser et transformer l'expérience d'audit pour les membres du personnel. Cet important investissement souligne notre engagement en faveur de la qualité de l'audit, de l'uniformité et de l'innovation.

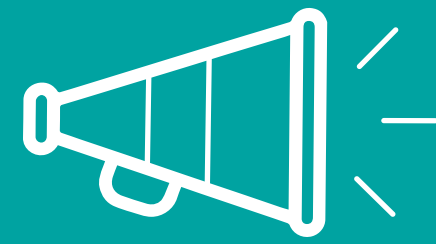
Indépendance, intégrité, éthique et objectivité

L'indépendance de l'auditeur est au cœur des normes professionnelles et des exigences réglementaires internationales.

KPMG International a créé des politiques et des procédures d'indépendance détaillées qui intègrent les exigences du code de déontologie de l'IESBA. Ces politiques et ces procédures sont énoncées dans le manuel GORMM de KPMG qui s'applique à tous les cabinets de KPMG. Les outils automatisés, qui doivent être utilisés pour chaque mission éventuelle pour identifier les problèmes potentiels liés à l'indépendance et aux conflits d'intérêts, facilitent le respect de ces exigences.

Des ajouts sont apportés à ces politiques pour en assurer la conformité aux normes professionnelles et à la réglementation du Canada ainsi qu'aux exigences de la Securities and Exchange Commission et du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, selon le cas. Nos politiques et nos procédures concernent des questions telles que l'indépendance du cabinet, l'indépendance personnelle, les liens financiers du cabinet, les liens postérieurs à l'emploi, la rotation des associés ainsi que l'approbation des services d'audit et des services non liés à l'audit.

Notre associé responsable du groupe Indépendance à l'échelle mondiale est appuyé par une équipe de spécialistes qui s'assurent que des politiques et des procédures solides et cohérentes en matière d'indépendance sont mises en œuvre dans les cabinets de KPMG et que des outils sont disponibles pour contribuer au respect de ces exigences par les cabinets et leur personnel.



2020
85%

2019
84%

2018
85%

Je crois que je peux signaler des manquements à l'éthique sans crainte de représailles.

Source : Enquête mondiale auprès du personnel de KPMG, 2020 (participants canadiens)

KPMG au Canada a désigné un associé responsable, Déontologie et indépendance et un chef de la conformité qui ont pour responsabilité de communiquer et de mettre en place les politiques et les procédures mondiales de KPMG et de s'assurer que les politiques et les procédures locales sont établies et mises en place efficacement lorsqu'elles sont plus strictes que les exigences mondiales. Pour nous acquitter de ces responsabilités, nous prenons les moyens suivants :

- mettre en œuvre/surveiller le processus et la structure de contrôle de la qualité de la déontologie et de l'indépendance au sein du cabinet;
- superviser les processus liés à l'évaluation de certaines menaces à l'indépendance liées aux clients existants et potentiels;
- participer à l'élaboration des documents de formation et à la présentation de leur contenu;
- surveiller la conformité aux politiques;
- mettre en œuvre des procédures en réponse aux cas de non-conformité;

- superviser le processus disciplinaire s'appliquant aux questions de déontologie et d'indépendance.

Les modifications apportées à la déontologie et aux politiques d'indépendance de KPMG International pendant l'année sont incluses dans les communications périodiques sur la qualité et les risques envoyées aux cabinets de KPMG. Ceux-ci doivent mettre en œuvre les modifications décrites dans ces communications, ce qui est vérifié au moyen de nos programmes de surveillance interne.

Les associés et les employés de KPMG au Canada doivent consulter l'associé responsable, Déontologie et indépendance (« ADI ») à l'égard de certaines questions, tel qu'il est précisé dans le manuel GORMM. Selon les faits et les circonstances, l'ADI doit aussi parfois consulter le groupe Indépendance à l'échelle mondiale.

Indépendance financière personnelle

Selon les politiques de KPMG International, les cabinets et les professionnels de KPMG ne peuvent détenir de participation financière dans nos clients de certification et d'audit ni

avoir des relations interdites avec eux (par définition, un « client en audit » comprend aussi ses entités liées ou ses sociétés affiliées), leur direction, leurs administrateurs et leurs propriétaires importants. Il est habituellement interdit à tous les associés de KPMG – peu importe leur cabinet ou leur fonction – de détenir des titres émis par les clients d'audit de l'un ou l'autre des cabinets de KPMG.

Nos employés sont responsables de faire les demandes d'informations appropriées et de prendre d'autres mesures nécessaires de façon continue afin de veiller à ne pas avoir d'intérêt financier interdit.

Les cabinets de KPMG utilisent un système de contrôle de la conformité aux normes d'indépendance en ligne (« KICS ») pour aider leurs professionnels à se conformer aux politiques d'indépendance. Ce système comprend un inventaire à jour des produits de placement accessibles au public et un mécanisme de suivi permettant aux utilisateurs de communiquer des opérations d'acquisition et de cession concernant leurs participations financières. KICS facilite aussi la surveillance par l'identification et la communication de placements interdits et d'autres activités non conformes (par exemple, un retard dans la communication de l'acquisition d'un placement).

Tous les associés et les directeurs affectés au service à la clientèle sont tenus d'utiliser KICS avant de conclure un placement, de façon à déterminer si ce placement est autorisé. Ils doivent également maintenir à jour un registre de tous leurs placements dans KICS, et le système les avisera automatiquement si l'un de leurs placements devient interdit. Les placements nouvellement interdits doivent être cédés dans les cinq jours ouvrables suivant l'avis. Dans le cadre de notre programme annuel de surveillance, KPMG s'assure que les associés et les directeurs respectent cette exigence.

Le groupe Indépendance à l'échelle mondiale énonce des directives et des procédures exigées pour l'audit et l'inspection par les cabinets de KPMG de la conformité de son personnel aux politiques d'indépendance du cabinet, notamment en ce qui concerne les critères de sélection d'échantillons et le nombre minimum de professionnels devant être audités annuellement.

Liens d'emploi

Tout professionnel de KPMG au Canada fournissant des services à un client en audit indépendamment de sa fonction est tenu d'informer notre ADI s'il envisage de tenir des négociations visant l'obtention d'un emploi avec ce client en audit. Pour les associés, cette exigence s'applique également à tout client en audit de tout cabinet membre de KPMG qui est une entité d'intérêt public.

Il est interdit aux anciens membres d'une équipe d'audit et aux anciens associés de se joindre à un client en audit afin d'y exercer certaines fonctions, sauf s'ils ont rompu tout lien important avec KPMG au Canada, y compris des paiements qui ne sont pas fixes et prédéterminés, et s'ils ont cessé de participer aux activités d'affaires et aux activités professionnelles liées au cabinet.

Les associés en audit et les membres clés de la chaîne de commandement pour un client en audit qui est une entité d'intérêt public sont assujettis à des contraintes de temps (appelées « périodes de restriction ») leur interdisant de se joindre à un tel client afin d'y exercer certaines fonctions, jusqu'à ce que cette période définie se soit écoulée.

Nous communiquons et surveillons les exigences concernant l'embauche de nos professionnels par des clients en audit.

En 2020

405 employés de KPMG au Canada 

(contre 375 en 2019) ont été soumis à ces audits, y compris 32 % de nos associés (contre 29 % en 2019).

Indépendance financière du cabinet

Les cabinets de KPMG ne peuvent détenir aucune participation interdite dans des clients d'audit, leur direction, leurs administrateurs et, au besoin, leurs propriétaires importants ni entretenir de relation interdite avec eux.

Comme les autres cabinets de KPMG, KPMG au Canada utilise le système KICS pour enregistrer ses propres participations directes et indirectes significatives dans des entités et des fonds cotés (ou des placements similaires) de même que dans des entités ou des fonds non cotés, y compris des placements détenus dans des régimes de retraite et d'avantages sociaux connexes.

De plus, KPMG au Canada doit enregistrer dans KICS toutes les relations d'emprunt et de financement de capitaux de même que les comptes de dépôt, de fiducie et de courtage dans lesquels sont détenus les actifs du cabinet membre.

Tous les ans, KPMG au Canada confirme sa conformité aux exigences d'indépendance dans le cadre du Programme de conformité à la politique sur les risques.

Relations d'affaires et fournisseurs

KPMG au Canada a établi des politiques et des procédures afin de s'assurer de maintenir ses relations d'affaires avec les clients d'audit conformément au code de déontologie de l'IESBA et à d'autres exigences applicables en matière d'indépendance, comme celles qui sont promulguées par la SEC.

Ces exigences comprennent l'établissement et le maintien d'un processus visant à évaluer les conséquences que des ententes envisagées avec des fournisseurs pourraient avoir pour l'indépendance de l'auditeur.

Toutes les relations d'affaires éventuelles importantes avec des clients d'audit sont évaluées pour déterminer si elles risquent de poser des problèmes liés à l'indépendance de l'auditeur ou d'entraîner des conflits d'intérêts.

Formation sur l'indépendance et confirmations

Nos associés et nos professionnels du service à la clientèle, de même que certaines autres personnes, sont tenus

de suivre les programmes de formation pertinents sur l'indépendance en fonction de leur échelon et de leur fonction au moment de leur entrée en fonction au sein de KPMG au Canada. Ils doivent s'acquiescer de cette obligation à la première des éventualités suivantes : a) trente jours après s'être joints au cabinet; b) avant de fournir tout service à un client en audit ou de devenir membre de la chaîne de commandement pour un client en audit, et tous les ans par la suite.

Nous offrons également à notre personnel de la formation sur le code de déontologie mondial et le comportement déontologique, y compris les politiques anticorruption de KPMG, le respect des dispositions législatives et réglementaires et des normes professionnelles, et le signalement du non-respect de dispositions législatives et réglementaires, de normes professionnelles et de politiques du cabinet suspecté ou avéré tous les ans.

Tous les associés et les employés de KPMG doivent signer une déclaration annuelle pour confirmer qu'ils demeurent en règle à l'égard des politiques applicables en matière de déontologie et d'indépendance tout au long de l'année.

Services non liés à l'audit

Tous les cabinets de KPMG doivent se conformer, au moins, au code de déontologie de l'IESBA et aux lois et aux règlements applicables en ce qui a trait à l'étendue des services pouvant être fournis aux clients d'audit.

La fourniture de services non liés à l'audit à un client en audit est susceptible de créer des menaces (avérées ou perçues) pour notre indépendance à titre d'auditeurs,

particulièrement si nous sommes amenés à auditer nos propres travaux. Les normes professionnelles et éthiques restreignent certains services non liés à l'audit, et tous les autres services doivent être minutieusement évalués afin d'assurer qu'ils ne créent pas et qu'ils ne semblent pas créer une menace inacceptable pour l'indépendance.

En plus de repérer les conflits d'intérêts potentiels, Sentinel^{MC} facilite la conformité aux obligations d'indépendance. Certaines informations sur toutes les missions éventuelles, y compris les descriptions détaillées des services, les livrables et les honoraires estimés, doivent être entrées dans Sentinel^{MC} dans le cadre du processus d'acceptation de la mission. Si la mission concerne un client en audit, la soumission dans Sentinel^{MC} doit aussi comprendre une évaluation des menaces à l'indépendance et des mesures de protection correspondantes. Les associés leaders responsables des missions d'audit doivent maintenir dans Sentinel^{MC} les structures de groupe de leurs clients d'audit cotés en bourse et certains autres clients d'audit, y compris leurs entités liées ou affiliées, puisqu'ils ont aussi la responsabilité de repérer et d'évaluer toute menace pour l'indépendance pouvant résulter de la fourniture d'un service proposé autre que d'audit et les mesures de protection correspondantes.

Dépendance des honoraires

Les politiques de KPMG International reconnaissent que des menaces liées à l'intérêt personnel ou à l'intimidation peuvent se présenter si le total des honoraires pour un client en audit compte pour une part importante du total des honoraires du cabinet de KPMG exprimant l'opinion d'audit. Ces politiques exigent la tenue de consultations lorsqu'il est prévu que le total des honoraires pour un client en audit dépassera 10 % des honoraires annuels du cabinet membre pendant deux années consécutives. Si le total des honoraires pour un client en audit qui est aussi une entité d'intérêt public et de ses entités liées représente plus de 10 % du total des honoraires reçus par un cabinet membre pendant deux années consécutives, ces politiques prévoient en outre ce qui suit :

1. ces informations doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance du client en audit;
2. un associé d'un autre cabinet membre de KPMG doit être nommé réviseur du contrôle qualité de la mission.

Aucun client n'a compté pour plus de 10 % du total des honoraires reçus par KPMG au Canada au cours des deux dernières années.

Éviter tout conflit d'intérêts

Tous les cabinets de KPMG doivent détecter les risques de conflits au moyen de Sentinel^{MC} afin de pouvoir prendre des mesures conformes aux exigences juridiques et professionnelles. KPMG au Canada dispose d'une ressource de gestion des risques à qui il incombe d'examiner tous les risques de conflit relevés et de travailler à résoudre ces conflits avec les cabinets membres et les

associés responsables de la mission concernés. Il faut documenter les résultats de cet examen.

Des conflits d'intérêts peuvent surgir dans des situations où des associés ou des employés ont des relations personnelles avec le client, ce qui pourrait nuire ou être perçu comme pouvant nuire à notre capacité de demeurer objectif, ou lorsque nous sommes personnellement en possession d'informations confidentielles concernant une autre partie à une opération. Dans de telles situations, il est obligatoire de consulter l'AGR ou l'ADI.

De plus, des politiques ont été établies pour empêcher les associés et le personnel de KPMG d'offrir des incitatifs aux clients d'audit ou d'en accepter d'eux, y compris des cadeaux ou toute forme d'hébergement, à moins qu'ils soient d'une valeur négligeable et sans conséquence, qu'ils ne soient pas interdits par les lois ou la réglementation pertinentes ni jugés avoir été offerts afin d'influencer indûment le comportement du destinataire ou qu'ils ne jettent aucun doute sur l'intégrité, l'indépendance, l'objectivité ou le jugement de la personne ou du cabinet membre en question.

Violations de l'indépendance

Tous les membres du personnel de KPMG au Canada doivent déclarer à l'ADI toute violation de l'indépendance dès qu'ils en prennent connaissance. Les professionnels qui omettent de se conformer à nos politiques d'indépendance, que cette omission soit relevée dans le cadre de l'examen de la conformité, déclarée par l'intéressé lui-même ou révélée autrement, sont assujettis à des mesures disciplinaires proportionnelles à la gravité

de leur manquement. Les faits ainsi révélés sont pris en compte dans nos décisions relatives aux promotions et à la rémunération et, dans le cas des associés, dans leur évaluation individuelle de la qualité et du risque.

Toutes les violations des règles d'indépendance doivent être communiquées aux responsables de la gouvernance le plus rapidement possible, sauf si un autre délai a été convenu avec les responsables de la gouvernance pour des violations de gravité moindre.

Conformité aux lois, à la réglementation et aux dispositions anticorruption

Tous les membres de KPMG au Canada doivent se conformer aux lois, à la réglementation et aux normes. Nous n'avons, en particulier, aucune tolérance pour la corruption.

Nous interdisons la participation à toute forme de corruption, même pour une conduite légale ou permise par les lois applicables ou la pratique locale. De plus, nous ne tolérerons aucunement la corruption par des tiers, y compris par nos clients, nos fournisseurs ou des représentants gouvernementaux.

Pour obtenir plus d'informations sur les politiques anticorruption de KPMG International, veuillez consulter le [site sur la lutte contre la corruption](#).

Rotation des associés

Les politiques de rotation des associés de KPMG International sont conformes aux exigences du code de déontologie de l'IESBA. Tous les associés de KPMG au

Canada sont assujettis à la rotation périodique de leurs responsabilités envers les clients en audit, en vertu des lois et des règlements en vigueur, des règles d'indépendance, ainsi que des principes directeurs de KPMG International. Ces exigences limitent le nombre d'années consécutives au cours desquelles des associés occupant certains postes peuvent fournir des services d'audit légal à un client. Lorsque la limite est atteinte, il s'ensuit une période de « temps mort » pendant laquelle ces associés ne doivent pas participer à l'audit, assurer le contrôle qualité de l'audit, consulter l'équipe de mission ou le client à propos de questions techniques ou propres à un secteur d'activité, ou influencer d'une quelconque manière le résultat de la mission, diriger ou coordonner des services professionnels chez le client, superviser la relation du cabinet avec le client en audit ou avoir d'autres interactions importantes ou fréquentes avec la haute direction ou les responsables de la gouvernance.

KPMG au Canada surveille la rotation des associés responsables des missions d'audit (et de tous les autres postes clés soumis à des exigences de rotation, comme le responsable du contrôle qualité de la mission) au moyen d'une base de données sur la rotation des associés et élabore des plans de transition pour permettre l'affectation d'associés ayant les compétences et les habiletés nécessaires pour offrir à nos clients un service d'une qualité constante.

Recrutement, perfectionnement et affectation de membres du personnel adéquatement qualifiés

DANS CETTE SECTION



Recrutement, perfectionnement et affectation de membres du personnel adéquatement qualifiés

Nous avons pris l'engagement de nous assurer que tous les professionnels de KPMG possèdent des compétences et une expérience appropriées et partagent notre passion et notre détermination afin de fournir des services d'audit de la plus grande qualité qui soit. Pour ce faire, nous devons continuellement progresser et améliorer nos processus et nos systèmes servant au recrutement, au perfectionnement, aux récompenses, à la promotion et à la fidélisation des professionnels et à leur affectation aux missions.

Embauches au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 (pratique de l'audit)

604 Recrues universitaires
(1 043 en 2019)

259 Professionnels d'expérience
(480 en 2019)

Attraction des talents

Nous nous efforçons d'être un employeur de choix en créant un environnement dans lequel notre personnel peut réaliser son plein potentiel et se sentir fier et motivé à donner sa pleine mesure.

Nos stratégies visant à attirer les talents consistent à aller chercher les talents en début de carrière dans un bassin plus large, notamment en collaborant avec des universités, des collèges et des écoles de gestion bien établis, mais aussi à travailler avec les écoles

secondaires, question d'établir le plus tôt possible des relations avec un bassin de talents plus jeune et plus diversifié.

Nous recrutons également un grand nombre de professionnels d'expérience et d'associés.

Tous les candidats soumettent une demande et sont embauchés selon divers processus de sélection : présélection des candidatures, entrevues fondées sur les compétences, tests psychométriques et tests d'aptitudes, vérification des qualifications et des références.

Composition du personnel en audit de KPMG au Canada

	Associé	Directeur principal	Directeur	Chargé de mission	Stagiaire
Nombre total au 30 septembre 2020	317	417	298	787	957
Nombre moyen d'années de service au cabinet	20,8	10,2	5,8	4,1	1,3
Taux de rétention (en %)	96,2	87,1	81,5	64,7	86,1

Récompenses et promotions

Nous avons des politiques de rémunération et de promotion étayées par les données du marché, claires, simples et liées au processus d'évaluation du rendement. Ainsi, nos associés et notre personnel sont à même de savoir ce qui est attendu d'eux et ce qu'ils peuvent espérer obtenir. Le lien entre le rendement et la récompense est assuré par des réunions de calibrage au cours desquelles le rendement relatif pour l'ensemble d'un groupe de pairs fait l'objet d'une discussion et sert à la prise de décisions éclairées en matière de récompense.

Les décisions visant l'attribution de récompenses sont fondées sur des considérations individuelles et géographiques. L'enquête mondiale auprès du personnel indique dans quelle mesure le personnel sent que sa récompense reflète son rendement, et des plans d'action sont élaborés en conséquence.

Les résultats des évaluations du rendement ont une incidence directe sur la promotion et la rémunération des associés et du personnel et, dans certains cas, sur leur maintien en poste chez KPMG au Canada.

Rémunération des associés

La politique de KPMG au Canada interdit aux associés en audit d'être évalués ou rémunérés en fonction de la vente de services autres que de certification à des clients d'audit.

Les associés sont rémunérés à même les bénéfices distribuables de KPMG au Canada (ces bénéfices étant déterminés conformément aux méthodes comptables de

KPMG au Canada, sous réserve de l'approbation du conseil d'administration) et ils sont personnellement responsables du financement de leurs prestations de retraite et de la plupart de leurs autres avantages. La répartition définitive des bénéfices revenant aux associés est effectuée par KPMG au Canada après l'évaluation annuelle du rendement de chacun des associés. Il incombe au comité de la rémunération des associés d'approuver ce processus et d'en surveiller l'application.

La rémunération des associés comporte deux composantes.

- Composante de base – Une fraction des bénéfices de KPMG au Canada prévus au budget est attribuée aux associés à titre de composante de base; il s'agit dans les faits du salaire de l'associé. Le montant de la composante de base tient compte du rôle et de l'ancienneté de chaque associé.
- Composante quote-part des bénéfices liée au rendement – Cette composante récompense le rendement dégagé au cours de l'exercice par chacun des associés par rapport à leurs objectifs individuels approuvés au préalable et aux bénéfices globaux de leur groupe au sein de l'ensemble du cabinet canadien. Nos politiques relatives à cette composante variable de la rémunération des associés tiennent compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la qualité du travail, l'excellence du service à la clientèle, la croissance des produits et la rentabilité, le leadership, ainsi que l'adhésion aux valeurs de KPMG. Les associés en audit ne sont pas autorisés à établir des objectifs liés

à la vente de services non liés à l'audit à leurs clients en audit ou à recevoir une quelconque rémunération pour la vente de tels services. En outre, une partie de leur composante liée au rendement repose sur une évaluation de leur capacité à réaliser des audits de qualité.

Perfectionnement personnel

L'approche de KPMG en matière d'amélioration du rendement appelée « Open Performance Development » a été élaborée en fonction des principes de rendement *Tous des leaders* et comprend :

1. des profils de rôle mondiaux (y compris des profils de rôle spécifiques aux obligations de rendre compte et aux responsabilités liées à la qualité de l'audit);
2. une bibliothèque d'objectifs (y compris le contenu de la qualité de l'audit);
3. des formulaires d'examen uniformisés (comprenant des cotes de qualité de l'audit).

Lié aux valeurs de KPMG, l'outil de gestion du rendement Open Performance Development a pour objet de définir les conditions de réussite, tant sur les plans individuel que collectif. Nous savons qu'en énonçant de façon claire et uniforme les comportements attendus et en récompensant ceux qui incarnent ces comportements, nous serons davantage en mesure d'atteindre le niveau de qualité voulue. Nous avons donc défini ces comportements au moyen de nos principes de rendement « Favoriser la croissance », « Inspirer confiance » et « Agir efficacement ».

Nous nous efforçons simultanément de réorienter notre culture axée sur le rendement et reposant sur des technologies habilitantes d'avant-garde qui nous permettent d'intégrer la qualité de l'audit dans l'évaluation du rendement et dans les décisions entourant les récompenses, tout en favorisant l'uniformité dans l'ensemble de notre organisation mondiale.

KPMG au Canada surveille les incidents de qualité et de conformité et maintient des mesures de la qualité et de la conformité pour son appréciation de l'évaluation globale, de la promotion et de la rémunération des associés. Ces évaluations sont réalisées par des associés et des conseillers en rendement et qui sont en position d'évaluer le rendement.

Programmes d'inclusion et de diversité

KPMG au Canada s'est engagé à favoriser une culture d'inclusion pour tous. Cette culture nous permet de réunir des équipes efficaces possédant le plus grand éventail possible de compétences, d'expériences et de perspectives.

À notre avis, la stratégie mondiale d'inclusion et de diversité de KPMG nous procure le cadre nécessaire pour entreprendre les actions voulues pour promouvoir l'inclusion et la diversité au sein de KPMG au Canada et dans tous les cabinets de KPMG. Pour obtenir plus d'informations au sujet de l'inclusion et de la diversité chez KPMG, veuillez cliquer [ici](#).

Université numérique de KPMG

Former les auditeurs à l'ère du numérique

Nous nous engageons à faire avancer la profession d'auditeur en offrant la formation et l'expérience dont notre personnel a besoin pour que prospère leur carrière dans un monde axé sur les données. Pour servir les sociétés mondiales, il faut beaucoup plus que des connaissances approfondies en comptabilité et en audit. L'exploitation du potentiel des données exige la participation de professionnels du secteur qui sont chevronnés en matière d'analyse de données et dotés d'un esprit critique hors pair pour transposer les séquences de données et les anomalies en audits de haute qualité, tout en fournissant des conseils d'affaires significatifs et pertinents.

Offerte par la Beedie School of Business de l'Université Simon Fraser, l'Université numérique est un programme de premier plan qui permet à nos professionnels en audit de parfaire leurs compétences pour l'avenir grâce à des cours spécialisés portant sur les plus récentes avancées en technologie et en analyse de données, et qui les prépare pour l'ère de l'apprentissage machine, de l'intelligence artificielle et des autres avancées numériques.

En 2019, 75 participants étaient en voie d'obtenir un certificat d'études supérieures en comptabilité – Analyse de données numériques. Après avoir réussi le programme de certificat d'études supérieures, presque 50 de ces étudiants ont poursuivi leurs études en 2020 à la maîtrise en comptabilité – Analyse cognitive des données (M. Sc.). Travaillant en équipes, ils ont élaboré des applications avancées et innovatrices d'analyse des données pour la pratique de l'audit.

Affectation des professionnels

Nous avons mis en place des procédures pour l'affectation des associés responsables de mission et des autres professionnels à des missions particulières en fonction de leurs compétences, de leur expérience professionnelle pertinente et de leur expérience dans le secteur d'activité concerné, ainsi que de la nature du mandat ou de la mission en cause.

Les leaders des unités administratives sont responsables du processus d'affectation des associés. Les principales considérations incluent l'expérience et les compétences de l'associé (en fonction d'un examen annuel du portefeuille de l'associé) qui sont nécessaires à l'exécution de la mission, compte tenu de l'ampleur, de la complexité et du profil de risque de la mission et du type de soutien à fournir (composition de l'équipe de mission et participation de spécialistes).

Une équipe d'audit compte généralement un associé en audit, un directeur, un chargé de mission, ainsi que des membres moins expérimentés. Dans le cadre de missions de grande portée, l'associé signataire est souvent épaulé par un ou plusieurs autres associés en audit. Lorsqu'il s'agit d'un audit multinational, les cabinets membres de KPMG concernés y affectent les associés et les membres du personnel appropriés.

Les associés en audit doivent s'assurer que leurs équipes de mission ont les compétences, la formation, les capacités et le temps voulus pour effectuer un audit conforme à notre méthodologie, aux normes professionnelles et aux exigences

juridiques et réglementaires applicables. Il peut ainsi être nécessaire de faire appel à des spécialistes de KPMG au Canada ou d'autres cabinets membres de KPMG.

Le Service de la pratique professionnelle surveille l'affectation des associés et des directeurs principaux de chaque unité administrative pour s'assurer de la prise en considération des facteurs appropriés, y compris :

- une compréhension et une expérience pratiques de missions d'audit d'une nature et d'une complexité similaires;
- une compréhension des normes professionnelles et des exigences juridiques et réglementaires;
- des compétences techniques appropriées, notamment en technologies de l'information et dans les domaines de spécialisation de la comptabilité et de l'audit;
- la connaissance des secteurs d'activité pertinents du client;
- la capacité d'exercer son jugement professionnel;
- l'engagement de se conformer aux politiques et aux procédures de contrôle qualité de KPMG au Canada;
- les résultats du programme d'examen de la qualité de la prestation (« programme d'EQP ») et des inspections réglementaires.

Proportion moyenne des heures facturées

par les associés et les
directeurs au compte
de missions de services
aux clients

2020
26%

2019
26%



Chez KPMG, nous sommes fiers que notre culture ait été reconnue par de nombreuses organisations, notamment :



Excellence technique et prestation de services de qualité

DANS CETTE SECTION



Excellence technique et prestation de services de qualité

Nos professionnels reçoivent la formation technique et le soutien dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Ils ont ainsi accès à des spécialistes internes et aux associés du Service de la pratique professionnelle, qui sont dotés d'une vaste expérience en audit, en présentation de l'information et en gestion des risques, que ce soit pour mettre des ressources à la disposition des équipes de mission, ou encore à des fins de consultation. Lorsque la ressource appropriée n'est pas disponible chez KPMG au Canada, il est possible d'avoir accès à un réseau de professionnels hautement qualifiés provenant d'autres cabinets membres de KPMG.

Qui plus est, les politiques d'audit exigent des professionnels qu'ils aient les connaissances et l'expérience appropriées pour les missions auxquelles ils sont affectés.

Stratégie d'apprentissage permanent

Les comités directeurs de l'apprentissage et du perfectionnement en audit à l'échelle mondiale et KPMG au Canada définissent les priorités annuelles de formation en tenant compte de l'évolution des normes professionnelles et de la réglementation et d'informations provenant de diverses sources, comme les examens de la qualité de la prestation et les inspections externes.

Nous croyons que notre personnel apprend de différentes façons. Par conséquent, la formation repose à la fois sur l'enseignement en classe, l'apprentissage numérique et l'aide à l'exécution pour soutenir les auditeurs sur le terrain.

Relativement à l'audit, KPMG au Canada déploie un éventail de solutions d'apprentissage destinées à renforcer les valeurs de KPMG et à faire en sorte que nos professionnels en saisissent bien les aspects fondamentaux, acquièrent les compétences et les attitudes nécessaires à la formulation de jugements appropriés et exercent leur esprit critique pour améliorer la qualité et la valeur de l'audit.

Des sessions de formation dirigées par un animateur et en classe virtuelle, des outils d'aide à l'exécution, des séances

Cours offerts aux associés et au personnel du groupe Audit pour l'exercice 2020 (heures d'apprentissage)

Cours	Associé	Directeur – Directeur principal	Chargé de mission	Stagiaire
Équipe d'audit de base	43	43	77	214
Cours spécialisés en fonction des portefeuilles de clients et des intérêts personnels	138	163	141	51
Total des heures	181	206	218	265

d'encadrement et des modules d'apprentissage juste à temps offrent au besoin des expériences d'apprentissage enrichissantes. Ces formations sont disponibles en un simple clic et sont adaptées en fonction du poste et du

parcours d'apprentissage de chacun. Nous avons aussi élaboré des outils conçus pour souligner l'importance de l'indépendance et de l'objectivité et pour aider les équipes de mission à faire preuve d'esprit critique.

Exigences relatives au droit d'exercice et exigences s'appliquant obligatoirement aux missions exécutées conformément aux PCGR des États-Unis

Tous les professionnels de KPMG au Canada doivent se conformer aux règles applicables en matière de droit d'exercice et satisfaire aux exigences de perfectionnement professionnel continu de l'organisation des comptables professionnels agréés de leur province d'exercice. Les politiques et les procédures de KPMG sont conçues pour faciliter la conformité aux exigences en matière de droit d'exercice. Nous avons la responsabilité de nous assurer que les professionnels en audit affectés aux missions possèdent les connaissances appropriées de l'audit, de la comptabilité et des secteurs d'activité, de même que l'expérience du référentiel d'information financière applicable à la mission.

KPMG a établi des exigences d'affectation spécifiques pour les missions pour lesquelles les états financiers ou l'information financière sont préparés conformément aux PCGR des États-Unis ou audités conformément aux normes d'audit des États-Unis, y compris les informations sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF ») de l'entité. À cette fin, il faut au moins que tous les associés, les directeurs, les chargés de mission et les responsables du contrôle qualité de la mission affectés à ces missions aient suivi la formation pertinente et que l'équipe de mission possède collectivement une expérience suffisante pour exécuter la mission ou qu'elle ait mis en place des mesures de protection appropriées pour combler toute insuffisance.

Culture de consultation

Nous encourageons une forte culture de consultation pour soutenir nos équipes tout au long de leurs processus

décisionnels. Nous croyons que cet aspect joue un rôle essentiel dans la qualité de nos audits. Nous favorisons une culture où la consultation est perçue comme une force et où le personnel est encouragé à consulter sur des questions complexes ou controversées.

Pour aider nos professionnels à régler les questions complexes ou controversées, des protocoles de consultation et de documentation ont été établis pour les questions significatives de comptabilité et d'audit, y compris des procédures visant à faciliter la résolution des divergences d'opinions sur des questions soulevées dans le cadre d'une mission. De plus, notre méthodologie de l'audit et le manuel GQRMM énoncent des obligations de consultation à l'égard de certaines questions.

Consultation technique et ressources mondiales

Du soutien technique en audit et en comptabilité est offert aux cabinets membres par l'entremise du groupe Méthodologie d'audit mondiale (« GAMG »), du groupe Solutions mondiales de KPMG (« KGSG »), du groupe Normes internationales (« ISG ») et du groupe Normes du PCAOB (« PSG »).

Le GAMG élabore et maintient la méthodologie d'audit de KPMG en suivant les exigences des normes d'audit applicables, soit les Normes internationales d'audit et les normes du PCAOB et de l'AICPA.

Le KGSG et le GAMG travaillent en collaboration pour soutenir les cabinets membres au moyen de la collaboration, de l'innovation et des technologies. Nous avons fait des investissements importants dans notre méthodologie et nos outils d'audit en nous concentrant principalement sur l'amélioration de la qualité de l'audit et l'uniformité à l'échelle mondiale.

L'ISG collabore avec des équipes thématiques mondiales des IFRS, en suivant une représentation géographique à travers le monde, et avec les panels des IFRS et des normes ISA afin de favoriser l'uniformité de l'interprétation des IFRS et des exigences d'audit entre les cabinets membres, de définir les problèmes émergents et d'élaborer rapidement des directives mondiales.

Le PSG se compose de professionnels dévoués qui possèdent une expérience des normes d'audit du PCAOB et qui veillent à l'uniformité de l'interprétation des normes d'audit du PCAOB appliquées à l'échelle mondiale aux audits d'émetteurs privés étrangers et de composantes d'émetteurs autres que des États-Unis. Il élabore et anime aussi des formations destinées aux auditeurs affectés à des missions d'audit du PCAOB.

Le Service de la pratique professionnelle (« SPP ») de KPMG au Canada joue un rôle crucial pour le soutien de la fonction d'audit. Il transmet aux professionnels du service à la clientèle des directives techniques à l'égard de certaines questions liées aux missions, en plus d'élaborer et de distribuer des directives thématiques sur des questions techniques et professionnelles locales émergentes. De plus, il distribue des directives internationales sur les IFRS et les normes ISA.

Les ressources du SPP aident aussi les équipes de mission à résoudre les divergences d'opinions pouvant se présenter à l'intérieur des équipes elles-mêmes ou avec le responsable du contrôle qualité de la mission. Les divergences non résolues doivent être soumises aux associés principaux en vue de leur résolution définitive. Dans des circonstances exceptionnelles, une question peut être soumise au chef de l'audit, au chef du SPP, au chef de la qualité et de la gestion des risques ou, en dernier recours, à l'associé principal.

Accès à des spécialistes

Les équipes de mission de KPMG au Canada ont accès à un réseau de spécialistes locaux de KPMG, qui sont en poste dans leur propre cabinet ou dans d'autres cabinets de KPMG. Ces spécialistes reçoivent la formation nécessaire pour acquérir les compétences, les capacités et l'objectivité voulues pour s'acquitter correctement de leurs fonctions. Ils suivent aussi tous les ans une mise à jour sur les problèmes de rendement et de qualité à l'échelle mondiale.

Le besoin d'affectation de spécialistes de divers domaines, comme les technologies de l'information, la fiscalité, la trésorerie, l'actuariat, la juricomptabilité et les évaluations, est évalué dans le cadre du processus d'acceptation et de maintien de la mission d'audit, ainsi qu'au cours de l'exécution de la mission.

Nous comprenons que tous les audits ne sont pas identiques ni gérés de la même manière. C'est pourquoi nos spécialistes donnent leur avis sur les risques majeurs qui concernent l'audit. Certaines situations nécessitent le recours à un spécialiste. Autrement, l'associé en audit et le directeur déterminent s'il y a lieu de faire appel à un spécialiste, en tenant compte des risques liés à la mission, de même que de la nature et de la complexité des informations, des données ou des calculs visés par l'audit.

Nous nous assurons que l'intégralité des ressources du cabinet, dans tous les secteurs de service, est disponible pour aider nos équipes d'audit, de manière à encourager celles-ci à les consulter en cas de doute.

Exécution efficiente et efficace de l'audit

DANS CETTE SECTION



Exécution efficiente et efficace de l'audit

La façon dont nous réalisons un audit est tout aussi importante que le résultat final. L'efficacité et l'efficience de nos audits dépendent de l'adoption de certains comportements. Au cours de l'exécution de l'audit, nous mettons l'accent sur ces comportements en offrant des séances de formation et d'encadrement et en suivant notre processus d'examen.

Exercice du jugement professionnel et de l'esprit critique

L'esprit critique implique de faire preuve de scepticisme et d'être attentif aux anomalies. Il est mis de l'avant dans les normes d'audit et attire grandement l'attention des organismes de réglementation. Nous comprenons que l'esprit critique est essentiel à notre rôle d'auditeur.

En faisant preuve d'esprit critique, nous apprenons à nos professionnels à envisager d'autres possibilités et à confirmer ou à contredire les éléments probants.

La documentation de nos jugements finaux est également cruciale. Nous renforçons notre esprit critique grâce à l'encadrement et à la formation, et nous reconnaissons que le jugement est une compétence qui s'affine au fil du temps et des expériences.

Participation opportune des associés et des directeurs

Afin d'identifier les risques importants et d'y répondre dans le cadre de l'audit annuel, les membres de l'équipe doivent bien comprendre les activités, la situation financière et le contexte d'affaires du client. Le leadership de l'associé et sa participation dès le début de la mission dictent l'étendue et l'orientation de la mission, en plus de maximiser les avantages que procurent l'expérience et les compétences de l'associé.

Par ses actions et ses communications avec l'équipe d'audit, l'associé établit l'orientation de la mission, en insistant sur l'importance de l'esprit critique et de la qualité de l'audit. Il est également responsable du rapport d'audit final.

Le directeur aide l'associé à s'acquitter de ces responsabilités. Il sert de point de contact au quotidien auprès du client et de l'équipe, et il transmet à l'équipe des connaissances approfondies, de façon à lui permettre de livrer des audits de qualité et de fournir des conseils éclairés.

Supervision et revue

L'encadrement et l'expérience en milieu de travail jouent un rôle clé dans le développement des qualités personnelles qui sont cruciales pour la réussite d'une carrière en audit, y compris le jugement professionnel et l'esprit critique.

Nous savons que les compétences s'acquièrent au fil du temps et des expériences. Nous misons sur un environnement favorisant l'apprentissage en investissant dans l'accroissement des compétences et des capacités, tout en reconnaissant qu'une part importante des apprentissages se fait non seulement en classe, mais aussi sur le terrain et au contact des autres. La revue opportune des travaux accomplis est essentielle à une supervision efficace, puisqu'elle fait en sorte que les éléments importants soient identifiés rapidement, signalés à la personne responsable et traités dans le cadre de l'audit.

Nous favorisons une culture dans laquelle chacun des membres de l'équipe est responsable du développement des compétences de l'équipe dans son ensemble, de l'encadrement et du partage de l'expérience.

Participation de l'associé responsable du contrôle qualité de la mission

Les responsables du contrôle qualité de la mission sont indépendants de l'équipe de mission et possèdent une expérience et des connaissances appropriées pour évaluer

objectivement les décisions et les jugements cruciaux formulés par l'équipe de mission et le caractère approprié des états financiers.

Le contrôle qualité de la mission est un volet important du cadre de travail de KPMG dans le domaine de la qualité. Un responsable du contrôle qualité de la mission doit être nommé pour les missions d'audit de toute entité cotée, à haut risque ou de notoriété publique, pour toute revue connexe des informations financières intermédiaires et pour les autres missions désignées par notre associé responsable de la Gestion des risques. KPMG cherche constamment à renforcer et à améliorer le rôle joué par le responsable du contrôle qualité de la mission pour les audits. Le cabinet a donc pris diverses mesures en ce sens, y compris la publication de directives sur les pratiques exemplaires, l'intégration de certaines exigences relatives aux inspections dans notre flux des travaux de l'audit et l'élaboration de politiques concernant la reconnaissance, la nomination et la formation des responsables du contrôle qualité de la mission.

Ces derniers sont nommés par l'associé responsable de la pratique professionnelle de l'unité administrative qui s'assure qu'ils possèdent l'expérience et les accréditations voulues et qu'ils disposent de suffisamment de temps pour exécuter leur examen.

Avant la publication du rapport d'audit, la revue du contrôle qualité de la mission doit être terminée et toutes les questions

importantes soulevées doivent avoir été résolues de manière satisfaisante. L'étendue de la revue dépend des risques et de la complexité de l'audit et ne réduit pas les responsabilités de l'associé. La revue comprend une évaluation du caractère approprié des états financiers et des autres éléments d'information qui y sont fournis, des jugements importants posés et des conclusions tirées, des communications avec les responsables de la gouvernance et du rapport d'audit proposé. L'associé, qui signe le rapport d'audit, est ultimement responsable de la résolution des questions de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information financière.

Présentation du rapport des auditeurs

Les normes d'audit décrivent en détail le format et le contenu du rapport des auditeurs, qui comprend une opinion sur la présentation fidèle des états financiers du client dans tous leurs aspects significatifs. Des associés expérimentés responsables des missions forment toutes leurs opinions d'audit en se basant sur l'audit exécuté.

Pour préparer les rapports des auditeurs, les associés responsables des missions ont accès à des directives étendues sur la production des rapports et à du soutien technique par des consultations auprès de notre SPP, en particulier si des questions importantes doivent être communiquées aux utilisateurs du rapport des auditeurs (p. ex., une modification à l'opinion ou l'inclusion d'un

paragraphe « Observations » ou d'un paragraphe « Autres points », ainsi que des questions clés de l'audit à communiquer).

Documentation de la mission

Notre documentation de l'audit est préparée et réunie conformément au calendrier établi par la politique de KPMG, soit dans un délai plus court que celui exigé par les normes d'audit pertinentes. Nous avons mis en œuvre des protections administratives, techniques et physiques pour préserver la confidentialité et l'intégrité des informations des clients et du cabinet.

Communications bilatérales réfléchies, ouvertes et honnêtes

Des communications bilatérales avec les responsables de la gouvernance, soit souvent le comité d'audit, sont indispensables à la qualité de l'audit et importantes pour la production de nos rapports et la prestation de nos services. Pour y parvenir, nous délivrons des rapports et des présentations, nous participons au comité d'audit et aux conseils d'administration, et nous prenons part au besoin à des discussions informelles continues avec la direction et les membres du comité d'audit. Nous insistons sur l'importance de tenir le client au courant des questions soulevées tout au long de l'audit et de la nécessité d'écouter et de comprendre ses points de vue.

Nous partageons des commentaires sur l'audit, les pratiques d'affaires de nos clients, le caractère approprié des méthodes comptables, la conception et le fonctionnement des systèmes d'information financière et des contrôles, les jugements comptables clés, les questions pour lesquelles nous pourrions être en désaccord avec l'opinion de la direction, de même que les écarts ou les erreurs d'audit identifiés. Nous nous assurons que ces rapports respectent les exigences des normes d'audit et nous partageons notre expérience du secteur d'activité pour encourager la discussion avec les membres du comité d'audit. Nous considérons que ces conseils aident grandement nos clients à s'acquitter de leurs responsabilités.

Centre des leaders pour conseils d'administration de KPMG

Les conseils d'administration n'ont jamais dû répondre à des demandes aussi grandes. Dans le monde d'aujourd'hui, les attentes envers les administrateurs et les membres des comités d'audit sont sans précédent. Le Centre des leaders pour conseils d'administration de KPMG au Canada communique aux administrateurs les perspectives, les renseignements et les outils nécessaires à l'exécution de leur mandat.

Institut mondial des IFRS de KPMG

L'Institut mondial des IFRS de KPMG fournit des informations et des ressources aidant les membres des

conseils d'administration et des comités d'audit, les cadres, les dirigeants, les parties prenantes et les représentants gouvernementaux à obtenir des renseignements et des documents de réflexion au sujet du référentiel mondial d'information financière en évolution.

Confidentialité des clients, sécurité de l'information et confidentialité des données

L'importance d'assurer le respect de la confidentialité des clients est renforcée au moyen de divers mécanismes, dont le Code de déontologie de KPMG, la formation, et la confirmation annuelle exigée de tous les professionnels de KPMG.

Nous avons établi une politique officielle de conservation des documents qui prévoit une période de conservation de la documentation d'audit et des autres documents pertinents pour une mission conformément aux exigences pertinentes de l'IESBA et des autres lois, normes et règlements applicables.

De plus, nous avons établi des politiques claires sur la sécurité de l'information couvrant un large éventail de secteurs. Des politiques en matière de confidentialité des données régissent la gestion des renseignements personnels, et tout le personnel de KPMG au Canada doit suivre une formation connexe.

Amélioration continue

DANS CETTE SECTION



Amélioration continue

KPMG a pris l'engagement d'améliorer continuellement la qualité, l'uniformité et l'efficacité de ses audits. Des programmes intégrés de surveillance de la qualité et de conformité permettent aux cabinets membres de relever les déficiences dans la qualité, d'effectuer une analyse des causes profondes et d'élaborer, de mettre en place et de communiquer des plans de mesures correctrices, tant pour les missions d'audit individuelles que pour l'ensemble du système de contrôle qualité.

Les programmes internes de surveillance de la qualité et de conformité décrits plus en détail ci-après sont administrés à l'échelle mondiale et prévoient une approche uniforme pour tous les cabinets membres, notamment en ce qui concerne la nature et l'étendue des tests et des informations à fournir. KPMG au Canada compare les résultats de ses programmes de surveillance interne avec ceux des programmes d'inspection externe et prend des mesures appropriées en réponse à leurs constatations.

Programmes de surveillance interne et de conformité

Les programmes de surveillance de KPMG au Canada évaluent les deux aspects suivants :

- l'exécution de la mission conformément aux normes, aux lois et à la réglementation applicables et aux politiques et aux procédures de KPMG International;
- notre conformité aux politiques et aux procédures de KPMG International et la pertinence, le caractère approprié et le fonctionnement efficace des principales politiques et procédures de contrôle qualité.

Notre programme de surveillance interne contribue aussi à évaluer si notre système de contrôle qualité a été conçu et mis en place correctement et s'il fonctionne efficacement. Cette évaluation comprend les volets suivants :

- les examens de la qualité de la prestation (« EQP ») et les programmes de conformité à la politique sur les risques (« RCP »), qui sont effectués annuellement dans l'ensemble des fonctions d'audit, de fiscalité et de services-conseils;
- un programme d'examen mondial de la conformité interfonctionnel (« GCR ») mené auprès de cabinets sélectionnés à des fins d'examen à divers intervalles en fonction des critères de risques identifiés.

Les résultats et les leçons des programmes de surveillance intégrés sont communiqués en interne, et des mesures appropriées sont prises à l'échelle locale, régionale et mondiale.

Examens de la qualité de la prestation (« EQP ») de l'audit

Le programme d'EQP évalue le rendement dans le cadre des missions et définit les possibilités d'amélioration de la qualité des missions. Chaque leader de mission de chaque cabinet de KPMG est évalué au moins une fois au cours d'un cycle de trois ans. Une approche fondée sur le risque sert à la sélection des missions.

Pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2020, notre programme d'EQP n'a permis de relever aucun problème considéré comme ayant une incidence significative sur la prestation de services d'audit par le cabinet. Comme la plupart des sociétés pourvues d'un programme d'examen de la qualité, nous déterminons les domaines nécessitant une amélioration continue. Au besoin, nous procédons à une analyse formelle des causes profondes à l'égard des problèmes liés à la qualité de l'audit, et nous mettons en place des mesures correctives en réponse aux causes profondes relevées. Ces mesures comprennent l'amélioration des politiques et des directives, ainsi que des communications et de la formation pour nos associés, nos directeurs et notre personnel.

KPMG au Canada déploie le programme d'EQP tous les ans conformément aux instructions en la matière de KPMG International. Les examens sont effectués à l'échelle locale, sous la supervision d'un réviseur principal expérimenté et indépendant du cabinet. Ce processus est supervisé à l'échelle régionale et mondiale.

	2020	2019	2018
Total des EQP en audit et en certification	113	66	92
% d'associés responsables de mission visés	34	21	31
Nombre d'examineurs ne provenant pas de KPMG au Canada	13	12	12
% des examinateurs ne provenant pas de KPMG au Canada	13	18	17

La sélection des réviseurs s'effectue selon des critères rigoureux. Une formation est donnée aux équipes d'inspection et aux autres personnes supervisant le processus, l'accent étant mis sur les sujets de préoccupation définis par les organismes de réglementation de la supervision de l'audit. Ces équipes et ces personnes doivent faire preuve d'autant de rigueur que des réviseurs externes.

Des critères uniformes sont utilisés pour déterminer la cote des missions et pour évaluer les pratiques d'audit des cabinets membres. Les missions d'audit sélectionnées aux fins de l'examen obtiennent la mention « performance satisfaisante », « amélioration de la performance nécessaire » ou « performance non satisfaisante ». Les constatations du programme d'EQP sont transmises aux professionnels du cabinet au moyen de communications écrites, d'outils de formation interne et d'appels de mise à jour périodiques avec les associés et les directeurs. Les secteurs de l'audit pour lesquels des constatations ont été formulées font l'objet d'une attention particulière au cours des programmes d'inspection ultérieurs afin de déterminer l'étendue de l'amélioration continue.

Les associés leaders responsables des missions d'audit sont avisés d'une mission jugée d'un niveau insatisfaisant (ayant reçu la mention « amélioration de la performance nécessaire » ou « performance non satisfaisante ») dans le cadre de leurs missions transfrontalières respectives. De plus, les associés leaders responsables des missions d'audit de sociétés mères ou de sièges sociaux sont avisés des problèmes importants de qualité relevés dans le cadre du programme d'EQP pour une filiale ou une société affiliée appartenant au groupe de leurs clients et ayant été auditée par un cabinet membre.

Programme de conformité à la politique sur les risques (« RCP »)

KPMG International élabore et maintient des politiques et des processus de contrôle qualité qui s'appliquent à tous les cabinets de KPMG. Ces politiques et processus, ainsi que les procédures connexes, reprennent les exigences de la norme ISQC 1. Dans le cadre du RCP annuel, nous procédons à une solide évaluation consistant à documenter les procédures et les contrôles qualité, et les tests connexes de la conformité, puis à communiquer les anomalies, les plans d'action et les conclusions.

Le RCP vise les objectifs suivants :

- documenter, évaluer et surveiller l'étendue de la conformité du système de contrôle qualité de KPMG au Canada aux politiques du groupe mondial Qualité et gestion des risques et aux principales exigences juridiques et réglementaires régissant la prestation des services professionnels;
- fournir une base pour évaluer si le cabinet et son personnel se conforment aux normes professionnelles pertinentes et aux exigences juridiques et réglementaires applicables.

Si des déficiences sont relevées, nous devons élaborer des plans d'action appropriés et surveiller l'état d'avancement de chaque mesure.

Programme d'examen mondial de la conformité (« GCR »)

Chaque cabinet de KPMG fait l'objet d'un GCR dirigé par l'équipe du GCR de KPMG International, qui est indépendante du cabinet membre, et ce, à divers intervalles en fonction des critères de risque établis.

L'équipe du GCR effectuant les examens est indépendante du cabinet, objective et compétente en matière de politiques du groupe mondial Qualité et gestion des risques. Le GCR évalue la conformité des politiques et des procédures de KPMG International et assure le partage des pratiques exemplaires entre les cabinets membres. Le GCR procède à une évaluation indépendante des éléments suivants :

- l'engagement d'un cabinet pour la qualité et la gestion des risques (le ton donné par la direction) et la mesure dans laquelle sa structure globale, sa gouvernance et son financement soutiennent et renforcent cet engagement;
- la conformité d'un cabinet aux politiques et aux procédures de KPMG International;
- la fiabilité avec laquelle le cabinet membre met en œuvre son propre programme de conformité (« RCP »).

KPMG au Canada élabore des plans d'action en réponse à toutes les constatations du GCR et les soumet à l'approbation de l'équipe du GCR. L'équipe centrale du GCR surveille la progression de la mise en œuvre des plans d'action et en fait part au comité directeur du groupe mondial Qualité et gestion des risques, puis, au besoin, aux leaders appropriés de KPMG International et du cabinet régional.

Inspections externes effectuées par des organismes de réglementation

En octobre 2020, le Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC ») a publié son Rapport d'informations sur la qualité de l'audit du CCRC : Résultats intermédiaires

des inspections de 2020, qui présente les résultats de ses inspections réalisées en 2020 auprès des quatre grands cabinets du Canada, y compris KPMG au Canada. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport en visitant le site Web du CCRC à l'adresse www.cpab-ccrc.ca.

KPMG au Canada et le CCRC ont des objectifs communs, soit l'amélioration de la qualité de l'audit et le maintien de la confiance du public envers les marchés financiers. L'inspection des cabinets d'experts-comptables représente un élément important de ce projet, et nous appuyons pleinement la responsabilité du CCRC.

Chaque année, le CCRC inspecte KPMG au Canada et lui remet ensuite un rapport confidentiel sur les résultats de son inspection. Selon les règles du CCRC, les résultats de l'inspection ainsi que les recommandations et autres commentaires compris dans ce rapport ne peuvent être rendus publics ni par le CCRC ni par les cabinets faisant l'objet d'une inspection. Nous n'avons pas encore reçu le rapport de 2020, mais nous avons pleinement l'intention de mettre en application toute recommandation d'amélioration que le CCRC pourrait formuler relativement à nos procédures de contrôle qualité et à l'exécution de nos missions.

KPMG au Canada exprime des opinions d'audit sur les états financiers d'émetteurs inscrits auprès de la Securities & Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis. De ce fait, nous avons fait l'objet d'une inspection annuelle menée par le PCAOB de 2005 à 2017 ainsi qu'en 2019.

Pour son inspection de 2019, tout comme dans le cas des inspections précédentes qu'il a menées auprès de KPMG au Canada, le PCAOB a sélectionné un éventail de missions d'audit en vue de son examen et a mis en œuvre certaines procédures concernant nos systèmes de contrôle qualité.

Ces rapports du PCAOB sont divisés en deux parties. La partie I est un document public qui comprend des observations sur des missions particulières qui ont été examinées par le PCAOB. La partie II est un document confidentiel qui comprend les observations du PCAOB sur nos systèmes de contrôle qualité, en ce qui a trait à l'exécution de l'audit et à certains aspects fonctionnels à l'échelle du cabinet. Cette partie du rapport ne sera rendue publique que si l'un des commentaires ou l'une des observations du PCAOB n'est pas traité de façon adéquate dans les 12 mois suivant la date du rapport.

Nous avons pris l'engagement de répondre rapidement à tous les rapports. Les rapports d'inspection pour KPMG au Canada se trouvent sur le site Web du PCAOB à l'adresse pcaobus.org

Notre cabinet est également inscrit auprès du Professional Oversight Board du Royaume-Uni, de l'Auditor Oversight Commission de l'Allemagne, de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg et de l'Autorité de surveillance financière norvégienne.

Demandes d'informations par des autorités gouvernementales ou autres

Nous ne sommes au courant d'aucune demande d'informations ni d'aucune enquête visant le cabinet ou l'un de ses associés qui émanerait d'autorités gouvernementales ou réglementaires et qui pourrait porter préjudice aux activités du cabinet ou à sa capacité de remplir ses obligations à titre d'auditeur indépendant auprès de ses clients.

KPMG International entretient des communications bilatérales avec l'International Forum of Independent Audit Regulators (« IFIAR ») pour discuter des constatations relatives à la qualité de l'audit et des mesures prises en réponse à ces problèmes dans l'ensemble de l'organisation.

Évaluation de la rétroaction et des constatations, et réponse appropriée

KPMG au Canada effectue une analyse des causes profondes pour relever les problèmes de qualité de l'audit, et y répondre afin d'éviter qu'ils se reproduisent, et faciliter la définition de bonnes pratiques dans le cadre d'efforts d'amélioration continue. En 2020, les membres de KPMG au Canada qui exécuteront une analyse des causes profondes ou qui en orienteront la réalisation ont assisté à une formation en analyse des causes profondes s'appuyant sur nos principes mondiaux en cinq étapes de l'analyse des causes profondes. Cette formation nous procure une plateforme commune pour faire progresser la pratique et les compétences associées à la dotation en ressources, à la planification et à l'exécution de ce type d'analyse.

Voici les principes mondiaux en cinq étapes de l'analyse des causes profondes :



©2020 KPMG

Il incombe à tous les cabinets de KPMG d'effectuer une analyse des causes profondes et, par conséquent, d'élaborer des plans de correction appropriés en réponse aux problèmes de qualité de l'audit qui ont été relevés.

L'associé directeur de l'audit de KPMG au Canada est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans d'action résultant de l'analyse des causes profondes, y compris désigner des responsables de la recherche de solutions. Notre associé responsable de la Gestion des risques en surveille la mise en place.

À l'échelle mondiale, par l'entremise du Conseil mondial de la qualité de l'audit et du comité directeur du groupe mondial Qualité et gestion des risques, KPMG International analyse les résultats des programmes de surveillance de la qualité, leurs causes profondes et les plans d'action, et élabore d'autres actions mondiales au besoin.

Les plans correctifs mondiaux élaborés par KPMG International visent à changer la culture et les comportements à l'échelle de l'organisation mondiale et à favoriser un rendement uniforme entre les équipes de mission des cabinets de KPMG. Les plans correctifs ont été mis en œuvre par l'élaboration d'une formation, d'outils et de directives à l'échelle mondiale, afin de favoriser l'uniformité, d'assurer la justesse des aspects fondamentaux et de partager des pratiques exemplaires.

Déclaration de l'efficacité du contrôle qualité de l'audit

Les mesures et les procédures qui servent de fondements au système de contrôle qualité de KPMG au Canada, telles qu'elles

sont décrites dans le présent rapport, visent à fournir un degré raisonnable d'assurance que les audits légaux exécutés par notre cabinet sont conformes aux normes professionnelles, aux lois et aux règlements applicables. En raison des limites qui lui sont inhérentes, le système de contrôle qualité ne vise pas à fournir l'assurance absolue que le non-respect des normes professionnelles, des lois et des règlements pertinents serait évité ou détecté.

Le chef de la direction, l'associé responsable de la Gestion des risques et l'associé directeur de l'Audit de KPMG au Canada ont pris en compte :

- la conception et le fonctionnement des systèmes de contrôle qualité, tels qu'ils sont **décrits dans le présent rapport;**
- les conclusions émises dans le cadre des divers programmes de conformité exécutés par notre cabinet et KPMG International, tels qu'ils sont **décrits plus haut;** et
- les constatations découlant des inspections réglementaires et des mesures de suivi ou de correction prises subséquemment.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le chef de la direction, l'associé responsable de la Gestion des risques et l'associé directeur de l'Audit confirment avec un degré raisonnable d'assurance, que les systèmes de contrôle qualité du cabinet ont fonctionné efficacement au cours de l'exercice terminé le 30 septembre 2020. De plus, ils confirment qu'un examen interne de conformité aux normes d'indépendance au sein du cabinet a été effectué **au cours** de l'exercice terminé le 30 septembre 2020.

Annexe

DANS CETTE SECTION



Annexe A – Notre structure et notre gouvernance

Structure juridique

KPMG au Canada est affiliée à KPMG International Cooperative (« KPMG International »). KPMG International est une coopérative suisse, laquelle est une entité juridique constituée en vertu des lois de la Suisse. Avant le 1^{er} octobre 2020, elle était l'entité coordonnatrice du réseau et l'entité à laquelle tous les cabinets membres de l'organisation de KPMG étaient affiliés. Pour obtenir plus d'informations au sujet de KPMG International et de ses activités d'entreprise, y compris notre relation avec elle pour l'exercice clos le 30 septembre 2020, veuillez consulter la rubrique « Gouvernance et leadership » du *Rapport sur la transparence 2019* de KPMG International.

Le 1^{er} octobre 2020, KPMG au Canada et tous les autres cabinets de KPMG ont signé de nouveaux documents d'adhésion et des ententes connexes, qui ont principalement pour effet que tous les cabinets membres de KPMG faisant partie de l'organisation mondiale de KPMG adhèrent à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie, ou créent d'autres liens juridiques avec celle-ci. KPMG International Limited agit à titre d'entité coordonnatrice à l'avantage de tous les cabinets membres de KPMG. Elle ne fournit aucun service professionnel aux clients. Les services professionnels aux clients sont exclusivement fournis par les cabinets membres.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les nouvelles ententes juridiques et ententes de gouvernance

s'appliquant à l'organisation mondiale de KPMG à compter du 1^{er} octobre 2020, veuillez consulter la rubrique « Gouvernance et leadership » du *Rapport sur la transparence 2020* de KPMG International.

KPMG International est une entité juridiquement distincte de chaque cabinet membre. KPMG International Limited et les cabinets membres de KPMG ne sont pas une société de personnes mondiale, un cabinet unique, une société par actions multinationale ni une coentreprise, et ils n'entretiennent entre eux aucune relation de mandataire, de mandant ou de partenariat. Aucun cabinet membre ne peut obliger KPMG International Limited, l'une ou l'autre de ses entités liées ou un autre cabinet membre envers une tierce partie. KPMG International ou l'une ou l'autre de ses entités liées ne peut non plus obliger aucun cabinet membre.

Vous pouvez obtenir [ici](#) le nom de chaque cabinet d'audit qui est membre de l'organisation et les pays de l'UE et de l'EEE dans lesquels chaque cabinet est autorisé à titre d'auditeur nommé par voie législative ou possède son siège social, son administration centrale ou son établissement principal.

KPMG au Canada fait partie de l'organisation mondiale de KPMG offrant des services professionnels en audit et en fiscalité ainsi que des services-conseils à diverses organisations des secteurs public et privé. La structure organisationnelle de KPMG favorise une qualité de service uniforme et l'adhésion à un ensemble de valeurs que partagent ses cabinets membres aux quatre coins du monde.

Responsabilités et obligations des cabinets membres

En vertu des conventions conclues avec KPMG International, les cabinets membres sont tenus de respecter les politiques et règlements de KPMG International, y compris les normes de qualité qui régissent leur fonctionnement et leurs modes de prestation pour être vraiment concurrentiels. Cela comprend le fait d'avoir une structure qui garantit la continuité et la stabilité, d'être en mesure d'adopter les stratégies internationales, de partager les ressources (entrantes et sortantes), de servir les multinationales clientes, de gérer le risque et de déployer les méthodes et les outils de KPMG International.

Chaque cabinet de KPMG assume la responsabilité de sa gestion et de la qualité de son travail.

Les cabinets membres adhèrent à un ensemble de valeurs communes de KPMG.

Les activités de KPMG International sont financées par des sommes versées par les cabinets membres. La méthode de calcul de ces sommes est approuvée par le conseil d'administration mondial et s'applique aux cabinets membres de manière cohérente. Il peut être mis fin au statut de cabinet membre de KPMG et à la participation à l'organisation mondiale de KPMG d'un cabinet si, entre

autres, il n'a pas respecté les politiques et la réglementation établies par KPMG International ou l'une de ses autres obligations envers KPMG International.

Nom et propriété

KPMG est une marque déposée de KPMG International et le nom communément utilisé pour désigner les cabinets membres de KPMG. Les droits des cabinets membres relatifs à l'utilisation du nom et des marques de KPMG sont énoncés dans les conventions conclues avec KPMG International.

En règle générale, les cabinets membres sont détenus et gérés à l'échelle locale. Chaque cabinet membre doit s'acquitter de ses propres obligations et responsabilités. Il n'incombe pas à KPMG International ni aux autres cabinets membres de s'acquitter des obligations et responsabilités d'un cabinet membre.

Les cabinets membres peuvent être constitués de plus d'une entité juridique distincte. Le cas échéant, chaque entité juridique distincte est seulement responsable de ses propres obligations et responsabilités, à moins qu'il en ait expressément été convenu autrement.

KPMG au Canada est une société canadienne à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario. Elle est détenue en propriété exclusive par ses associés. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020, KPMG au Canada comptait en moyenne 784 associés.

Assurance responsabilité civile professionnelle

Une assurance est souscrite au titre des réclamations pour négligence professionnelle. L'assurance offre une protection territoriale à l'échelle mondiale et elle est principalement souscrite auprès d'une mutuelle dont l'offre de services s'étend à tous les cabinets membres de KPMG.

Structure de gouvernance

Les principaux organes de gouvernance et de gestion de KPMG International sont le conseil mondial, le conseil d'administration mondial et l'équipe de direction mondiale. De plus amples renseignements sur la structure de gouvernance de KPMG International sont présentés dans le *Rapport sur la transparence 2019* de KPMG International.

KPMG au Canada compte deux principaux documents constitutifs : le Contrat de société et les Procédés et méthodes.

Ensemble, ces documents établissent la structure et les principaux procédés et méthodes de gouvernance de KPMG au Canada. Les principaux organes de gouvernance et de gestion de KPMG au Canada sont le comité de direction et le conseil d'administration.

Comité de direction

Le comité de direction se compose du chef de la direction et associé principal, des associés directeurs, ainsi que d'un

nombre additionnel d'associés que le chef de la direction et associé principal peut déterminer de temps à autre. Le comité de direction assume la responsabilité globale de la gestion de KPMG au Canada, ce qui comprend la qualité, la solidité et la rentabilité des activités du cabinet.

Les membres du comité de direction sont nommés pour une durée indéterminée jusqu'à leur destitution par le chef de la direction et associé principal.

Conseil d'administration

L'entreprise, les biens et les affaires de KPMG au Canada sont gérés sous l'autorité du conseil d'administration. Le conseil d'administration a une responsabilité de gérance du cabinet, ce qui comprend la surveillance de la planification stratégique, de la gestion des risques et de la planification de la relève, de même que la nomination du président et du vice-président du conseil.

Le conseil d'administration se compose du chef de la direction et associé principal et de 17 associés. Tout membre du conseil d'administration, à l'exception du chef de la direction et associé principal, cesse automatiquement d'être membre du conseil d'administration au moment de sa nomination au comité de direction. À l'exception du chef de la direction et associé principal dont le mandat initial est de cinq ans, les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans par le comité des candidatures. Ils ne peuvent être élus que pour deux mandats complets consécutifs.

Principaux comités de gouvernance

Le conseil d'administration se compose de six grands comités pour la gestion des aspects clés de la gouvernance de KPMG au Canada. Il s'agit du comité de la relève, du comité de l'exploitation et des finances, du comité de la rémunération des associés, du comité des communications et de la gouvernance, du comité des droits des associés et du comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances.

Comité de la relève – La mission du Comité de la relève consiste à examiner les processus et procédures de perfectionnement des futurs leaders, y compris les leaders du service à la clientèle, les leaders sectoriels et la direction du cabinet. Le comité de la relève se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité de la relève se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité de l'exploitation et des finances – La mission du comité de l'exploitation et des finances consiste à examiner l'orientation stratégique définie par le comité de direction et à veiller à ce que le plan d'affaires annuel et le plan financier du cabinet reflètent ces stratégies. Le comité de l'exploitation et des finances se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres

sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le comité de l'exploitation et des finances se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité de la rémunération des associés – La mission du comité de la rémunération des associés consiste à examiner les recommandations annuelles du comité de direction concernant la rémunération de tous les associés, du comité de direction et du chef de la direction et associé principal conformément au Contrat de société et aux Procédés et méthodes. Le comité de la rémunération des associés se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité de la rémunération des associés se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des communications et de la gouvernance – La mission du comité des communications et de la gouvernance consiste à fournir des orientations et à surveiller l'approche de KPMG au Canada concernant les questions de gouvernance, ce qui comprend la formulation de recommandations au conseil d'administration quant aux processus et aux structures de gouvernance appropriés, l'examen des exigences pour les comités du conseil d'administration et la surveillance de la conformité aux lignes directrices reconnues en matière de gouvernance. Le comité des communications et de la gouvernance se

compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité des communications et de la gouvernance se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des droits des associés – La mission du comité des droits des associés consiste à aider le conseil d'administration à examiner les appels déposés par des associés concernant des questions comme la rémunération, le licenciement et les mesures disciplinaires. Le comité des droits des associés se compose de cinq membres, qui sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an. Le comité des droits des associés se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances – La mission du comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances consiste à examiner les recommandations du comité de direction concernant les candidats à l'admission à la société, qu'ils aient été recrutés directement ou mis en candidature à l'interne, après avoir dûment tenu compte du processus

suivi et des besoins du cabinet en matière de recrutement de nouveaux associés dans une perspective de planification de la relève, de démographie, de diversité et de croissance. Le comité examine aussi les recommandations du comité de direction relativement aux acquisitions d'entreprises ainsi qu'aux alliances stratégiques. Le comité des admissions à la société, des acquisitions et des alliances se compose de cinq membres, ou d'un nombre différent de membres déterminé par le conseil d'administration. Ces membres sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat d'un an.

Le comité se réunit au moins une fois l'an et peut convoquer des réunions extraordinaires au besoin.

Chef de la direction et associé principal – Le chef de la direction et associé principal est membre du conseil d'administration et président du comité de direction. Le chef de la direction et associé principal est responsable de l'orientation des activités et des politiques de KPMG au Canada, en plus de nommer les membres du comité de direction et de faire des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la répartition des bénéfices aux membres du comité de direction. Le mandat initial du chef de la direction et associé principal est de cinq ans, et il peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans.

Annexe B - Information financière

Les renseignements financiers suivants se rapportent à l'exercice de KPMG au Canada qui s'est terminé le 30 septembre 2020. Tous les montants sont exprimés en millions de dollars canadiens.

Produits globaux tirés de l'audit des états financiers de sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE (comme indiqué à l'annexe C)

18,0

Produits globaux tirés de la prestation de services non liés à l'audit autorisés à des sociétés dont le siège social n'est pas situé dans un pays de l'UE et qui négocient des valeurs mobilières sur des marchés réglementés de l'UE (comme indiqué à l'annexe C)

1,5

Total des produits bruts de KPMG au Canada, y compris les montants indiqués ci-dessus

1 806,4

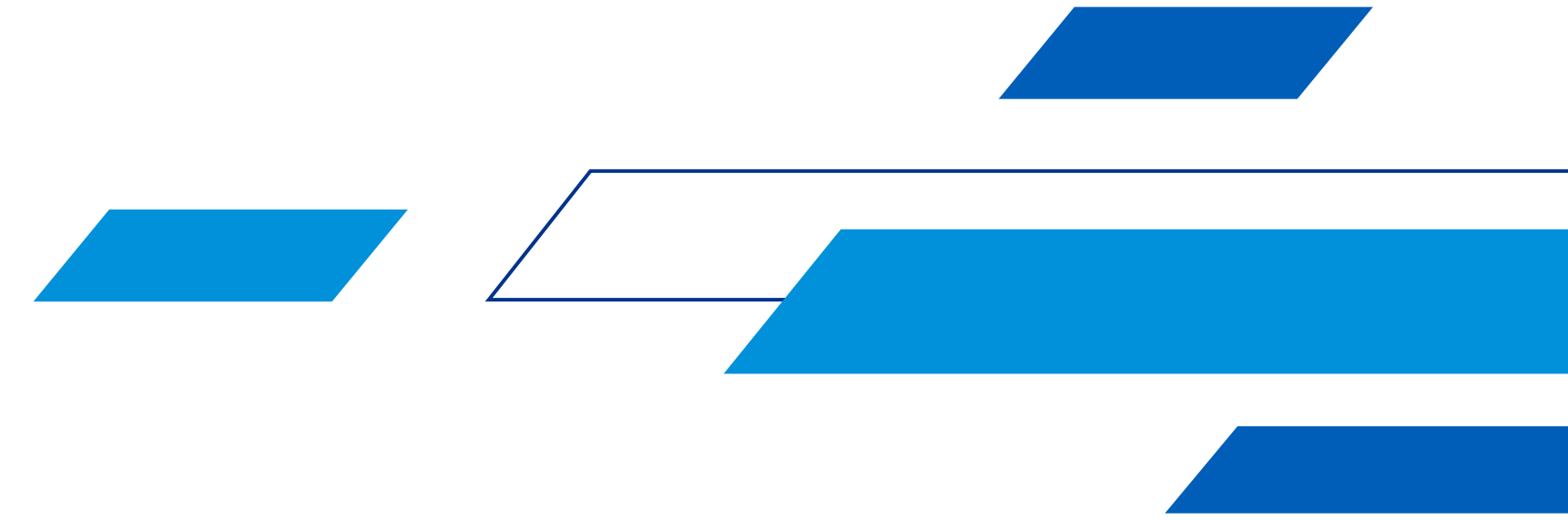
Les produits bruts comprennent les montants versés à d'autres cabinets membres de KPMG qui ont contribué à l'exécution d'audits légaux.

Chiffre d'affaires total réalisé par les cabinets d'audit de l'Union européenne (« UE ») ou de l'Espace économique européen (« EEE ») découlant de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels*

Les produits globaux générés par les cabinets d'audit de KPMG des États membres de l'UE et de l'EEE et qui découlent de l'audit légal d'états financiers consolidés et annuels se sont établis à 2,9 milliards d'euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2020. Les montants des produits globaux tirés de l'audit légal de cabinets de l'UE ou de l'EEE sont présentés sur la base du meilleur calcul pouvant actuellement être effectué et sont convertis au cours de change moyen des 12 mois terminés le 30 septembre 2020.

*Les informations financières énoncées représentent les informations cumulées des cabinets distincts de KPMG de l'UE et des états membres de l'EEE qui fournissent des services professionnels aux clients. Ces informations sont cumulées ici seulement à des fins de présentation. KPMG International ne fournit aucun service aux clients ni ne génère aucun produit lié aux clients.

Annexe C - Entités d'intérêt public selon l'Union européenne qui sont clientes en audit



La liste ci-dessous répertorie les clients en audit concernés de KPMG au Canada à compter du 30 septembre 2020. À cette fin, les clients en audit suivants sont des « entités d'intérêt public » selon la définition fournie dans la Directive 2006/43/CE :

- La Banque de Nouvelle-Écosse
- Hydro-Québec
- Gran-Tierra Energy Inc.
- Valeura Energy Inc.
- Taseko Mines Limited

home.kpmg/ca/audit-fr



L'information publiée dans le présent document est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2020 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale de KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés. 10061

KPMG et le logo de KPMG sont des marques déposées ou des marques de commerce de KPMG International.